

Ligue des droits de l'Homme

RAPPORT
ANNUEL
2009



LES
HOMMES
NAISSENT
ET
DEMEURENT
LIBRES
ET EGALUX
EN DROITS

© 2011 LDH

La publication d'un rapport d'activité de la Ligue des droits de l'Homme répond évidemment à un souci de rigueur politique : toutes les instances de l'association rendent compte de leur action pendant l'année écoulée soit devant le congrès soit devant la convention nationale qui se réunissent selon une alternance biannuelle.

L'édition 2009 se veut quelque peu différente des éditions antérieures, par son souci de concision et de présentation. Ce n'est pas une suite, inévitablement austère, de rapports sectoriels détaillés. L'espoir des rédacteurs est que le lecteur ne s'arrêtera pas aux quelques pages qui traitent de ses engagements particuliers mais qu'il se lancera dans une lecture d'ensemble. La dynamique de la LDH se reflète au fil des pages, dans sa diversité et sa cohérence. Ce rapport vise aussi à être un outil d'information et d'action.

Sa première partie « Structure et fonctionnement » s'adresse notamment aux nouveaux (et aux futurs) adhérents, tout en donnant l'occasion aux plus chevronnés de vérifier leur connaissance des principes mêmes d'organisation de leur association.

La deuxième partie (Principaux champs d'action) est la synthèse de toutes les initiatives prises par la LDH en un an, telles que les responsables de ces questions en font le bilan. Le large champ des droits de l'Homme apparaît dans sa variété mais aussi son indivisibilité et son universalité. Au fil des thèmes, la situation inquiétante de la société française se dessine, avec la montée de la précarité, des limites aux libertés, de l'exclusion et de la peur de l'autre, ainsi que la nécessité d'évoluer vers d'autres logiques. On retiendra que l'année 2009 a été celle du lancement de la campagne « Urgence pour les libertés, urgence pour les droits », qui se prolonge en 2010 avec d'autres développements.

La troisième partie « Moyens et méthode » est un outil de travail. Elle inventorie les voies et moyens par lesquels nos idées peuvent circuler, nos actions pour fédérer des énergies et progresser dans la défense des droits. Si, en politique, le contenu et la méthode ne peuvent être séparés, les militants, à tous les niveaux de responsabilité dans la LDH, pourront y puiser des idées pour mieux avancer.

Ce rapport est le fruit d'un travail largement collectif, impliquant des militants comme les salariés du siège. Il reflète l'esprit et les ambitions de la Ligue des droits de l'Homme devant les responsabilités énormes qui sont les siennes.

Michel Savy

membre du Bureau national de la LDH



SOMMAIRE

Edito – p. 3

I – Structures et fonctionnement – p.7

- 1- Les responsabilités des divers niveaux de la LDH – p. 7
- 2- Le 85^e congrès de la LDH du 30 mai au 1^{er} juin 2009 au Creusot – p. 8
- 3- Le Comité central – p. 9
- 4- Le Bureau national – p. 9
- 5- Les groupes de travail thématiques – p. 10
- 6- L'équipe salariée – p. 12
- 7- Le budget 2009 – p. 12

II – Interventions et actions – p. 15

1- Libertés – p. 16

Démocratie p. 16 / Fichiers et vidéosurveillance p. 16 / Justice p. 17 / Laïcité p. 17 / Mémoire, histoire, archives p. 18 / Police, violences policières p. 18 / Liberté de création p. 18 / Prisons p. 19 / Torture et peine de mort p. 19

2- Droits économiques, sociaux et culturels – p. 20

Droit des enfants p. 20 / Développement durable et environnement p. 21 / Economie, travail et droits de l'Homme p. 21 / Education p. 22 / Egalité femmes/hommes p. 22 / Logement p. 22 / Santé et bioéthique p. 23 / Service public p. 23

3- Situation des étrangers en France – p. 24

Asile p. 24 / Centres de rétention administrative p. 24 / Immigration p.25 / Roms p. 25 / Sans-papiers p. 26

4- Racisme, antisémitisme et discriminations – p. 27

Discriminations p. 27 / Racisme et xénophobie p. 28

5- Outre-mer, Europe et monde p. 29

Chine p. 29 / Europe p. 29 / Maghreb et Moyen-Orient p. 29 / Outre-mer p. 30

III – Moyens et méthodes – p. 31

1- L'interpellation publique p. 31

Communiqués p. 31 / Veille média et revue de presse p. 32 / Tribunes p. 32 / Conférences de presse p. 32 / Appels, pétitions, diffusions de tracts, manifestations et rassemblements p.32 / Université d'automne p. 33 / Campagne « Urgence pour les libertés, urgence pour les droits » p. 34

2- L'intervention politique - p. 36

Rendez-vous institutionnels p. 36 / Travail en réseau et collectifs p. 37 / L'engagement international de la LDH p. 42 / Programmes européens p. 44

3- Aide à la personne et soutien juridique – p. 44

4- La diffusion des idées – p. 46

Les revues p. 46 / Le site Internet p. 47 / Ouvrages publiés p. 47 / Interventions en milieu scolaire p. 49 / Films p. 50 / Pièces de théâtre p. 51

Conclusion et remerciements – p. 52

I

STRUCTURE et FONCTIONNEMENT

Les structures et le mode de fonctionnement de la Ligue des droits de l'Homme sont objectivement simples : la LDH est une association nationale largement décentralisée. Les instances, leurs responsabilités et interactions, sont ici présentées. En conclusion de cette présentation, le lecteur constatera que la question financière ne doit pas être négligée, elle est éminemment politique. Tous les ligueurs doivent être conscients de la nécessité d'un équilibre comptable, gage de pérennité et d'indépendance de notre association

La LDH se préoccupe d'abord des affaires françaises, qui sont de sa responsabilité immédiate. Elle n'est pas pour autant indifférente au respect des droits de l'Homme, universels, dans le reste du monde. À ce titre, elle développe de multiples solidarités et est membre de plusieurs réseaux internationaux, en particulier de la FIDH (Fédération internationale des droits de l'Homme), de l'AEDH (Association européenne des droits de l'Homme) et du Réseau euro-méditerranéen des droits de l'Homme. L'activité des ces réseaux pour l'internationalisation des droits de l'Homme est traitée dans la partie III de ce rapport.

1. Les responsabilités des divers niveaux de la LDH

La Ligue des droits de l'Homme, c'est à la fois des adhérents, des sections, des fédérations, des délégations régionales, un congrès, un Comité central (CC), un Bureau national (BN), des groupes de travail, une équipe de salariés et enfin des moyens techniques au siège. À la fin de l'année 2009, elle comptait **9039 adhérents, 325 sections, 53 fédérations et 22 comités régionaux.**

La section est l'unité de base, le lieu privilégié d'engagement des adhérents dans le territoire où ils vivent. Elle dispose d'une grande autonomie d'expression et d'action. Dans le respect des décisions des congrès, elle est libre de ses activités, de ses prises de position pour intervenir efficacement sur le terrain des réalités locales. Elle gère elle-même ses ressources et ses dépenses courantes.

La vie interne de la LDH est animée à tous les niveaux par le principe électif ; les instances des sections, des fédérations et des régions sont

élues directement par les adhérents. 17 nouvelles sections et 2 fédérations ont été créées en 2009, alors que le nombre d'adhérents augmentait de 681, témoignant du développement régulier de la LDH depuis plusieurs années. Il s'agit d'un solde : le nombre des adhérents entrants est beaucoup plus important que celui des sortants. C'est une dynamique très encourageante.

Lorsqu'il existe plusieurs sections dans un département, elles se regroupent dans une fédération départementale. La LDH compte 53 fédérations. Outre une fonction de soutien à l'action des sections, la fédération départementale est chargée des contacts avec les autres associations comptant elles aussi un échelon départemental et avec les pouvoirs publics déconcentrés et décentralisés du même niveau.

Dans chaque région, dans chaque Dom (département d'outre-mer) ou Com (collectivité d'outre-mer), un comité régional, sous la responsabilité

d'un(e) délégué régional, élu par les délégués des sections de la région, a pour mission de favoriser le développement et l'implantation de la LDH et de la représenter auprès des institutions régionales. Il apporte un appui aux sections, en relation avec le siège et les instances nationales.

Sections, fédérations et comités régionaux ont une activité institutionnelle : 371 réunions statutaires ont été comptabilisées en 2009. Chacune des structures s'est notamment réunie cette année en assemblée générale : en fin d'année ou en janvier pour les comités régionaux, entre septembre et décembre pour les fédérations et les sections afin de procéder à l'élection des responsables, à l'examen des rapports annuels et à l'approbation des comptes locaux.

Outre cet aspect statutaire, ces échelons se sont réunis pour la préparation du congrès, en particulier pour l'examen des projets de rapport et de résolution et l'élaboration de propositions d'amendements. Avant le congrès, ils ont également voté pour le renouvellement de la moitié des membres du Comité central.

En termes d'activités militantes, l'activité aux niveaux local, départemental et régional représente au total près de 2 000 événements décentralisés répertoriés :

- des débats publics thématiques : 259 conférences-débats publiques, 142 projections-débats, 31 présentations d'exposition... ;
- 97 interventions en milieu scolaire ;
- 76 permanences juridiques bénévoles organisées.

Le développement des différents niveaux de la LDH passe également par la communication. Une quarantaine de sites web locaux ou blogs sont recensés et une vingtaine de bulletins d'information sont diffusés.

Pour réaliser un tel programme, il faut souligner l'investissement considérable des bénévoles et militants. Il est estimé à minima à près de trente emplois à temps plein (ETP). Il faut également prendre en compte tous les moyens mobilisés en termes de matériel : communication (téléphone, courrier, reprographie), locaux (lieux de réunions), documentation, etc. Ces éléments seront examinés plus en détail dans la troisième partie du rapport.

Ainsi, sur tout le territoire, ce sont différents échelons qui font vivre la Ligue des droits de l'Homme.

2. Le 85^e congrès de la LDH (du 30 mai au 1^{er} juin 2009 au Creusot) : « Société de surveillance »

Organisé avec les concours de toutes les sections de Bourgogne, en particulier celle du Creusot et de Montceau-les-Mines, de la fédération de Saône-et-Loire, ainsi que du comité régional de Bourgogne, le congrès, qui a lieu tous les deux ans, a réuni en 2009 470 participants dont 248 délégués de sections pour un total de 149 sections représentées.

Un tel succès a permis la discussion et l'adoption des différents rapports statutaires : le rapport moral du président, Jean-Pierre Dubois, voté à l'unanimité moins 1 voix contre et 8 abstentions ; le rapport du secrétariat général voté à l'unanimité moins 2 voix contre et 8 abstentions ; et le rapport financier voté à l'unanimité moins 3 abstentions. Le congrès a également procédé au renouvellement d'une partie des membres du Comité central, qui a lui-même procédé à l'élection du nouveau Bureau national. Jean-Pierre Dubois a été reconduit en tant que président et Dominique Guibert a été élu secrétaire général.

Le congrès a représenté un temps politique fort pour discuter et adopter une résolution principale intitulée « Société de surveillance, vie privée et libertés » (adoptée par 324 voix pour, 5 contre, 7 abstentions) mais également deux résolutions d'urgence (adoptées à l'unanimité à mains levées) : « Face aux dérives de la xénophobie d'Etat, imposons le respect des droits » et « Laïcité ».

Le thème de la société de surveillance est symptomatique des évolutions de la politique du gouvernement en place, entendant répondre aux graves dysfonctionnements de notre société par la suspicion et la répression. La LDH s'efforce d'alerter les citoyens sur cette dérive et de fédérer d'autres forces politiques pour y résister.



©DR

3. Le Comité central (CC)

Le Comité central est chargé de l'administration de l'association ; il définit les positions de la LDH entre deux congrès. Il intervient au nom de l'association auprès des pouvoirs publics et administre la LDH.

Durant l'année 2009, le Comité central s'est réuni à 11 reprises au siège, à Paris. En moyenne, il a mobilisé 50 personnes par séance de travail, un samedi par mois (de 9h30 à 17h00). Un travail d'échange et de confrontation des points de vue est mené lors des comités centraux, représentatif de la diversité des points de vue et des analyses au sein de la LDH.

Lors de ces rencontres, il a été systématiquement débattu de l'activité de la LDH du mois écoulé, notamment lors du rapport d'activité du BN qui donne l'occasion d'une large discussion sur les événements marquants. Les ligueurs en ont connaissance à travers les comptes rendus détaillés du bulletin mensuel *LDH Info*. Le Comité central vote pour accepter, et si nécessaire amender, le compte rendu du mois précédent.

L'ordre du jour de chaque réunion du Comité central comprend aussi un ou plusieurs points particuliers, préparant à une prise de position de la LDH sur une question de fond. Ces réflexions s'alimentent de présentations par les ligueurs les plus compétents sur le sujet ou l'audition de personnalités extérieures. Les réflexions du CC en 2009 ont ainsi porté sur les questions de bioéthique, le « délit de solidarité », le projet de réforme de l'instruction pénale, l'éducation, les droits de l'enfant, ainsi que sur tous les thèmes liés à la campagne « Urgence pour les libertés, urgence pour les droits ».

4. Le Bureau national (BN)

Organe exécutif de la LDH, le BN met en œuvre la politique décidée par le congrès et par le Comité central. Composé actuellement de quatorze membres, il assure la responsabilité du siège national de la LDH, situé à Paris, et l'administration de l'ensemble de l'association. Trente réunions du BN ont eu lieu en 2009. Ces réunions débattent des questions de fonctionnement, prises de position, propositions et actions à mener en fonction de l'actualité.

Les principaux sujets de débats et d'échanges ont porté en 2009 sur : la Guyane et Mayotte ; la Palestine ; le financement des associations ; le droit de vote

Composition du Comité central après le congrès 2009 :

► Ont voix délibérative :

Les membres élus :

Elizabeth Allès, Maryse Artiguelong, Pierre Barge, Claudine Besset-Lamoine, Daniel Boitier, Alain Bondeelle, Bernadette Bourdat, Henri Braun, Catherine Choquet, Pierre Daniel Lamazière, Jean-Michel Delarbre, Nadia Doghramadjian, Jean-Marc Dousse, Jean-Pierre Dubois, Françoise Dumont, Pierre Gaillard, Dominique Guibert, Khaled Hamida, Jean-Paul Hébert, Pierre-Adrien Hingray, Tiphaine Inglebert, Philippe Jesover, Philippe Legrand, Gilles Manceron, Alex Massari, Jean-François Mignard, Ghislaine Millet, Gérard Minet, Dominique Noguères, André Paccou, Philippe Pineau, Christophe Pomez, Vincent Rebérioux, Charles Roederer, Henri Rossi, Malik Salemkour, Michel Savy, Nicole Savy, Evelyne Sire-Marin, Mylène Stambouli, Jan Robert Suesser, Pierre Tartakowsky, Catherine Teule, Roseline Tiset, Agnès Tricoire, Jeadette Vaillant, Jean-Claude Vitran, Catherine Wihtol de Wenden.

- La présidente de la Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme (FIDH), Souhayr Belhassen, ou son représentant permanent, Patrick Baudouin, président d'honneur de la FIDH.

► Ont voix consultative :

- **trois présidents d'honneur** : Françoise Seligmann, Henri Leclerc et Michel Tubiana.

- les membres honoraires :

Robert Badinter, Marie-José Chombart de Lauwe, Yves Dauriac, Monique Herold, Francis Jacob, Paul-François Rzygier.

- les délégués régionaux.

- les responsables des groupes de travail.

des étrangers non communautaires aux élections locales ; la mesure statistique des discriminations ; le projet de réforme de l'instruction ; la protection des données personnelles ; le mouvement social ; les Antilles et la métropole (février 2009) ; la conférence mondiale contre le racisme Durban II ; les questions bioéthiques ; la grève des sans-papiers ; l'extrême droite en France ; la campagne « Urgence pour les libertés, urgence pour les droits », etc.

Les membres du Bureau national sont souvent sollicités, avec d'autres membres du Comité central ou animateurs de groupe de travail, pour

représenter la Ligue des droits de l'Homme dans différents cadres d'intervention. Ils peuvent être auditionnés par les élus politiques, notamment au Parlement, ou encore invités à présenter leur point de vue et leurs propositions dans des comités de travail institutionnels.

Selon les thèmes de travail de chacun, ils représentent la LDH dans les multiples collectifs nationaux et réseaux avec lesquels elle agit et que, assez souvent, elle anime, tant pour les réunions de travail que pour les manifestations publiques.

Ils contribuent aussi à la vie décentralisée de l'association et répondent autant que faire se peut aux invitations des sections, fédérations ou comités régionaux pour intervenir et débattre lors de réunions publiques, événements ou assemblées statutaires.

Composition du **Bureau national** après le congrès 2009 :

Président : Jean-Pierre Dubois

Présidents d'honneur : Henri Leclerc,
Françoise Seligmann, Michel Tubiana

Vice-présidents : Françoise Dumont, Gilles Manceron, Dominique Noguères, Malik Salemkour, Pierre Tartakowsky (rédacteur en chef d'*Hommes & Libertés*)

Secrétaire général : Dominique Guibert

Secrétaires générales adjointes : Maryse Artiguelong, Nadia Doghramadjian

Trésorier national : Pierre-Adrien Hingray

Membres du bureau : Tiphaine Inglebert,
Jean-François Mignard, Philippe Pineau,
Michel Savy

5. Les groupes de travail thématiques

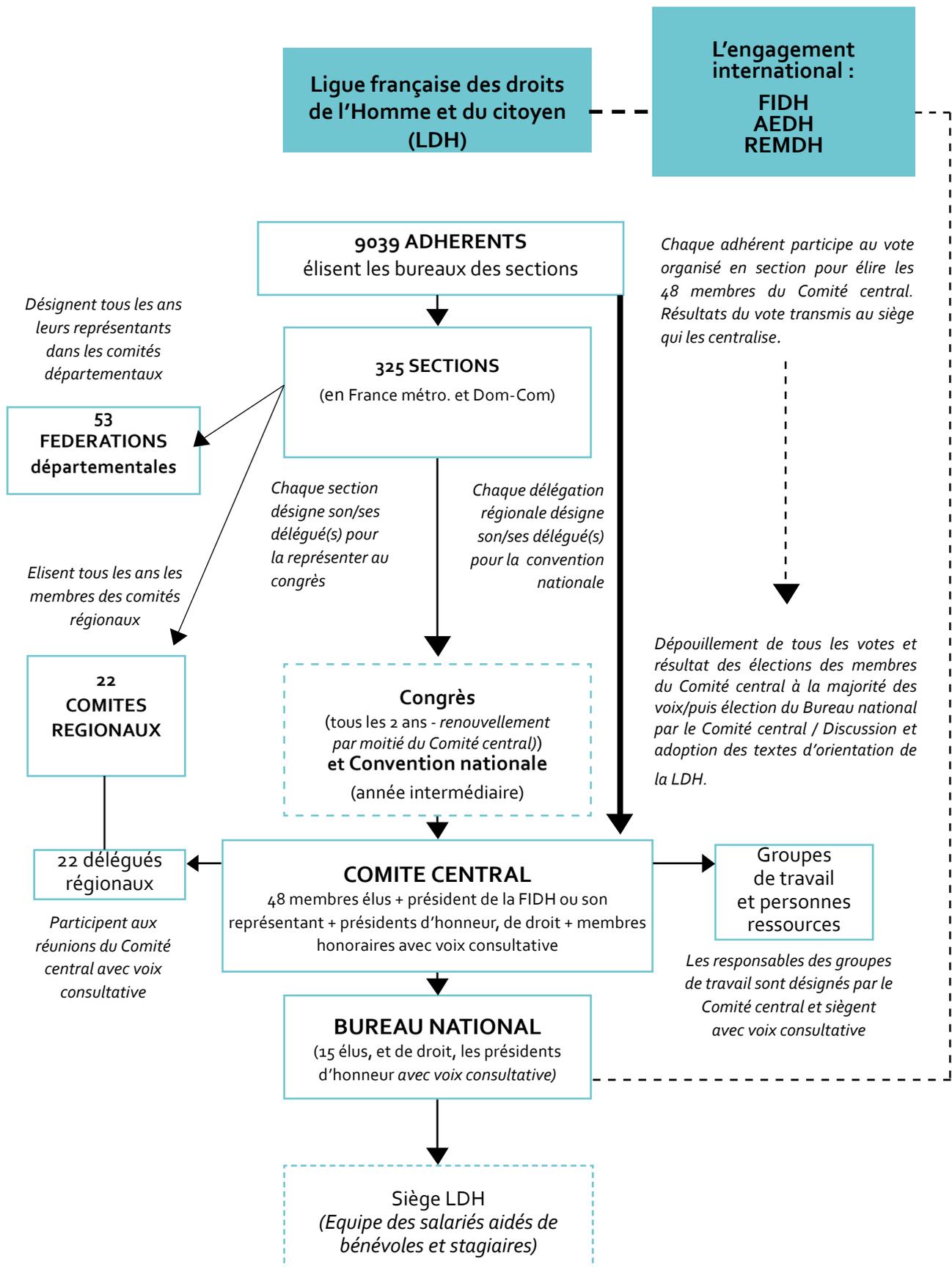
Ouverts à tous, adhérents et non-adhérents, les 22 groupes de travail sont des lieux de réflexion et de proposition sur des questions spécifiques examinées sous l'angle des droits de l'Homme.

Ils préparent ainsi les décisions du Comité central. Ils diffusent leurs travaux en direction des sections, des fédérations et des comités régionaux, notamment à travers la revue *Hommes & Libertés*. Ils organisent des réunions d'information et de débat et des sessions de formation. Des groupes de travail locaux contribuent aux échanges avec les groupes nationaux.

Liste des groupes de travail 2009 :

- Abolition universelle de la torture et de la peine de mort
- Développement durable et environnement
- Discriminations, racisme, antisémitisme
- Dom-Com
- Economie, travail et droits de l'Homme
- Egalité femmes-hommes : les droits des femmes
- Etrangers et immigrés
- Europe
- Gens du voyage
- Jeunesse et droits des enfants
- Justice
- Laïcité
- Libertés et technologies de l'information et de la communication (Tic)
- Logement
- Médias
- Mémoire, histoire, archives
- Observatoire de la liberté de création
- Police et citoyenneté
- Prisons
- Questions internationales
- Santé, bioéthique
- Solidarité (questions sociales)

L'organigramme de la LDH¹



¹Organigramme de la LDH au 31 décembre 2009.

6. L'équipe salariée

Les salariés de la LDH travaillent sous la responsabilité de la déléguée générale, selon une organisation en trois services. Le siège compte aujourd'hui 19 salarié(e)s dont l'activité est complétée par l'intervention de stagiaires et de militants bénévoles.

Le service juridique (6 personnes) intervient dans tous les cas individuels et collectifs où les libertés publiques sont en cause (et en particulier sur les thèmes des discriminations, des droits des étrangers, du droit pénitentiaire, etc.). Il analyse la législation et assure la formation des adhérents qui organisent des permanences juridiques locales. Il assure l'instruction des actions juridictionnelles intentées par la LDH en cas de violations des droits qui relèvent de ses statuts.

Le service communication (5 personnes) travaille dans deux directions interdépendantes : promouvoir et valoriser la LDH, ses prises de position et ses diverses activités à travers les relations presse, le traitement des communiqués, la gestion du site Internet www.ldh-france.org, les revues... ; assurer la circulation des informations entre les différents échelons de la LDH, en s'appuyant en particulier sur les listes de diffusion (« Infocom », « Forum des ligueurs »). Cet effort d'information s'élargit aux organisations membres des collectifs auxquels la LDH appartient. Il s'agit à la fois d'assurer la circulation d'information de façon continue et de répondre aux sollicitations de l'agenda politique et social. Il intervient également en appui des échelons locaux de la LDH pour les aider à organiser des événements, notamment par la recherche d'intervenants élus du Comité central ou du Bureau national.

Le service administratif et financier (7 personnes) assure le fonctionnement de l'association : gestion des adhérents et des cotisations, suivi de l'organisation et du développement des sections, préparation du budget, etc. La boutique est également rattachée à ce service et joue un rôle primordial de diffusion de publications et autres matériels.

7. Le budget 2009

Le budget, regroupant les comptes du siège et celui des sections, est de l'ordre de deux millions d'euros. Sur un plan financier et comptable, l'année écoulée

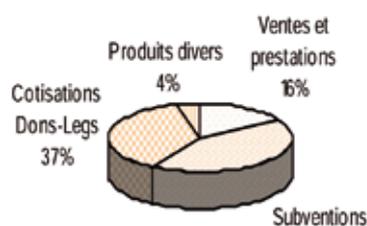
reflète l'activité intense de la LDH, tant au niveau national que local.

Les ressources proviennent à 43 % de subventions alors que la part d'autofinancement (cotisations et dons) en représente 37 % (en augmentation de 6 % par rapport à l'année précédente), le reste provenant de produits divers, ventes et prestations. Le nombre des adhérents est en constante augmentation. Cette progression vers davantage d'autofinancement, ainsi que la recherche d'une diversification des financements externes, est gage d'une plus grande sécurité financière et donc politique.

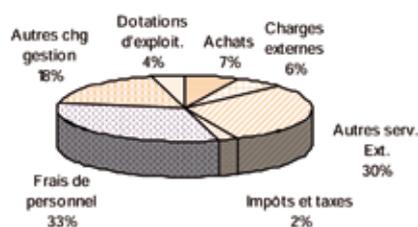
Les dépenses correspondent à l'action menée à la fois au niveau local et au niveau national. La LDH n'est pas riche et gère ses moyens de façon rigoureuse, avec un recours indispensable à l'action militante, au bénévolat et à la recherche d'apports en nature.

Cependant, l'année 2009 se solde sur un déficit de 25 000 euros, contenu autant que possible mais néanmoins substantiel. Il faut donc tendre vers un équilibre des comptes en augmentant nos ressources, c'est-à-dire en augmentant le nombre d'adhésions et de conventions passées avec divers partenaires privés et publics. L'enjeu n'est rien moins que poursuivre le développement de nos actions et remplir nos engagements. La priorité doit être donnée aux ressources propres (adhésions et ventes de produits) afin d'accéder à un autofinancement de 50% du budget de l'association.

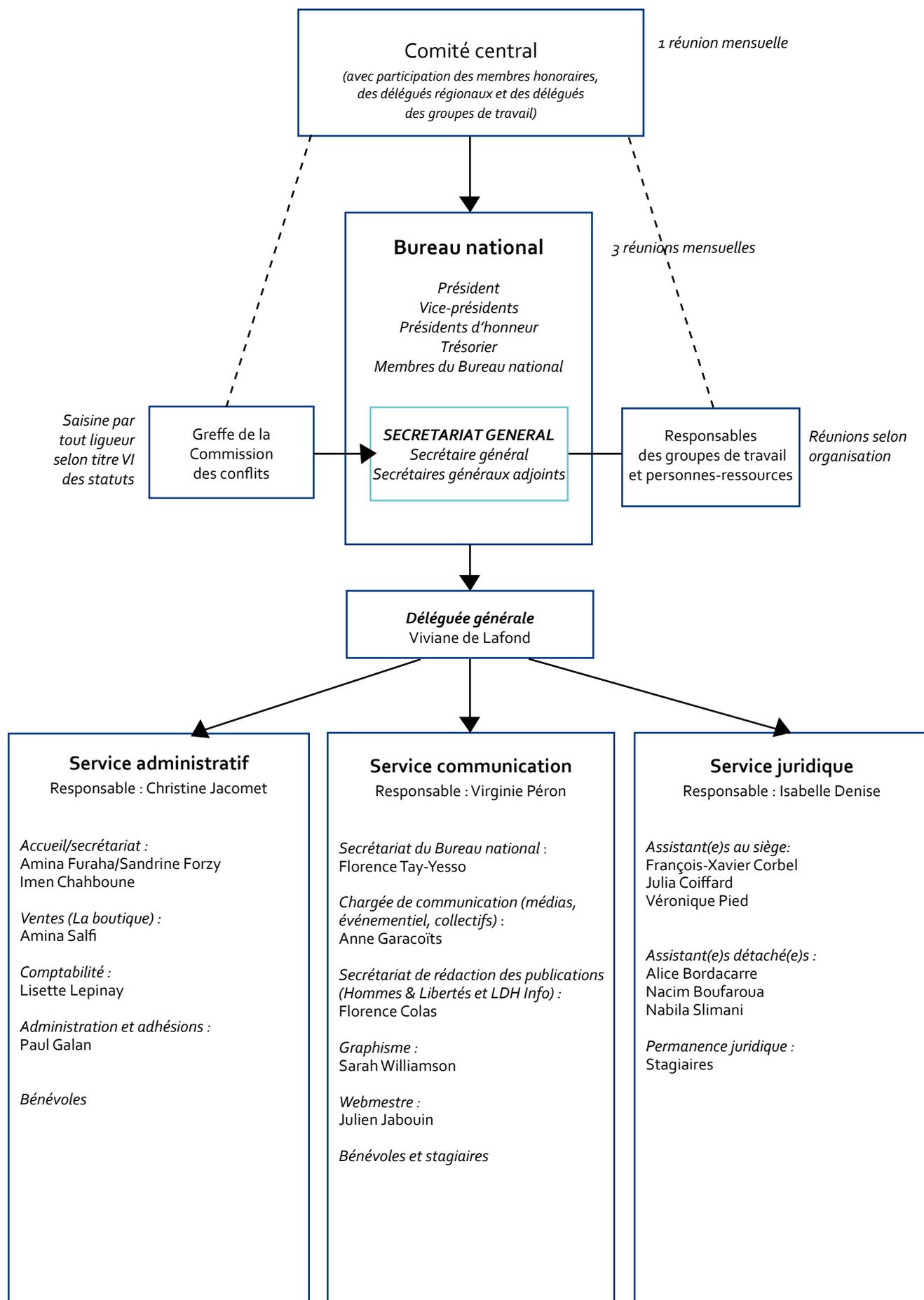
Répartition des produits 2009



Répartition des charges 2009



Organisation du siège LDH



II

INTERVENTIONS et ACTIONS

Les actions de la Ligue des droits de l'Homme se rangent ici en cinq grands domaines, ceux-là mêmes qui figurent sur la page d'accueil de son site Internet (<http://www.ldh-france.org/>) :

- 1) libertés ;
- 2) droits économiques, sociaux et culturels ;
- 3) situation des étrangers en France ;
- 4) racisme, antisémitisme et discriminations ;
- 5) outre-mer, Europe et monde.

À l'intérieur de ces cinq rubriques, les thèmes traités sont rangés sans hiérarchie, par ordre alphabétique.

Si l'on considère l'activité de la LDH, l'année 2009 a montré une association active et souvent à l'initiative, rassemblant autour d'elle de nombreux partenaires. Cette activité émane des sections, des instances fédérales, régionales et nationales, des groupes de travail. Elle vise tout à la fois à produire une analyse politique de l'évolution de notre société, sous l'angle des droits, et à intervenir pour que ceux-ci soient respectés et développés.

Si l'on considère l'état de notre pays, le bilan est plutôt sombre même si la LDH a pu remporter des victoires contre certaines décisions parmi les plus choquantes, obtenir quelques avancées. Sur fond de crise économique, de chômage croissant et d'aggravation des inégalités sociales, la société française est plus que jamais affectée par la précarité, l'angoisse et ses corollaires : la violence, l'exclusion, la peur de l'autre. Comment y répondre ? Le pouvoir en place recourt d'abord aux vieilles recettes de l'exploitation politique de l'insécurité (dont il est pourtant le premier responsable) et de la xénophobie (avec le débat sur l'identité nationale), tandis qu'il abandonne les ambitions écologiques un temps affichées. Sur le fond, loin de corriger les erreurs de ses options, il veut persister, au nom de la compétitivité et de la modernisation, vers la flexibilisation du travail, l'amointrissement des solidarités et la mise en cause des libertés et des droits. Peines planchers automatiques, mise en cause de la justice des mineurs, augmentation continue de la population carcérale, politique du chiffre en matière de gardes à vue et d'expulsions d'étrangers sans papiers, extension des fichiers et de la surveillance traduisent une priorité à la suspicion et à la répression à l'égard des citoyens français et des étrangers résidant dans notre pays. Symétriquement, les moyens de la prévention, de l'éducation et des services publics en général, des droits des femmes, de la couverture sociale, sont en recul. La société se durcit, elle perd en cohérence et en solidarité. Mais symboliquement le bouclier fiscal continuera de protéger les plus riches...

Au-delà de la réplique et de la résistance aux atteintes aux droits, il nous appartient d'affirmer qu'une autre conception de la vie est possible, qu'une avancée des droits (dans leur indivisibilité : droits civils et politiques, économiques et sociaux, environnementaux et culturels) n'est pas une utopie ni un luxe désormais inaccessible mais au contraire un facteur nécessaire de développement social.

1. Libertés

■ Démocratie

Le thème de la démocratie, en 2009 comme chaque année, recoupe nombre des champs d'intervention de la LDH, qui ne sépare pas la défense des droits de l'effectivité de la citoyenneté.

La LDH a tout d'abord réagit face à une actualité qui concerne tous les visages de la démocratie, qu'il s'agisse de faire barrage à l'extrême droite lors d'une élection municipale partielle (Hénin-Beaumont, juin 2009), de protester contre l'étranglement budgétaire des Autorités indépendantes (novembre 2009) ou contre la remise en cause sans précédent depuis la Seconde Guerre mondiale de la liberté syndicale par la société SFR contestant la représentativité d'une organisation pour des motifs idéologiques (décembre 2009). Dans notre activité permanente de veille, se manifeste l'inséparabilité de la mobilisation citoyenne, du respect de l'équilibre des pouvoirs et de la défense de l'ensemble des libertés.

Au-delà, la LDH a cherché à décrypter les enjeux et les évolutions de la vie démocratique, par exemple en faisant le point sur l'état de la démocratie locale après les élections municipales et cantonales de 2008 (Dominique Guibert dans *Hommes & Libertés*, n°142), en prenant la mesure de la vitalité des forces démocratiques dans le contexte dramatique de la Guinée (Catherine Choquet, *Hommes & Libertés*, n°146) ou encore en analysant le rapport entre transformations sociales, orientations politiques et crises institutionnelles dans le début du quinquennat de M. Nicolas Sarkozy (Jean-Pierre Dubois, note pour la fondation Terra Nova, février 2009).

Enfin, ces réactions et analyses ont servi à nourrir des orientations stratégiques de la LDH sur les défis à relever pour une plus grande effectivité démocratique, voire pour une reconstruction du politique, notamment dans le cadre de notre campagne « Urgence pour les libertés, urgence pour les droits » (éditorial d'*Hommes & Libertés*, n°146).

■ Fichiers et vidéosurveillance

En choisissant comme thème de résolution « Société de surveillance, vie privée et liberté » pour son congrès national, la Ligue des droits de l'Homme ne s'est pas trompée de cible car l'année 2009 a été marquée par un développement accéléré de la surveillance généralisée des citoyens. Dès la préparation du congrès et ensuite, la LDH s'est efforcée de faire connaître une présentation complète et concise des problèmes abordés et des initiatives appelées par ces atteintes aux droits.

Le collectif « Non à Edvige », dont la LDH est membre, a été auditionné plusieurs fois par la commission des lois de l'Assemblée nationale. Ces auditions ont laissé croire à une embellie dans ce monde de fichage, après que la commission ait adopté une proposition de loi sur les fichiers de police à l'initiative des députés Delphine Batho et Jacques-Alain Bénisti. Malheureusement, l'espoir fut de courte durée : la proposition a été rejetée par les députés et des fichiers jumeaux d'Edvige virent le jour.

La LDH a été aussi auditionnée par deux commissions du Sénat, l'une sur la vie privée à l'heure des mémoires numériques et l'autre sur les *Passenger Name Records (PNR)* (informations sur les passagers de voyages aériens hors zone Schengen). Dans les deux cas, une partie importante de nos recommandations ont été entendues et reprises dans les rapports émis par les deux commissions.

De son initiative, la LDH a également été entendue par la Cnil sur les fiches Oned (de l'Observatoire national de l'enfance en danger) dont plusieurs associations avaient contesté le contenu et demandé le retrait.

Par ailleurs, le gouvernement a décidé sans concertation de multiplier par trois le nombre de caméras installées sur le domaine public français. Pour arriver à ses fins, l'administration préfectorale finance une fraction importante des projets d'installation de réseaux. De ce fait, le groupe de travail a été sollicité sur l'ensemble du territoire, particulièrement à Paris, ville emblématique, où la préfecture de police a décidé avec l'aval de la municipalité l'installation de 1 250 caméras. La LDH a suivi et participé aux luttes du collectif mis en place contre ce projet et aux nombreuses réunions organisées dans chacun des arrondissements parisiens.

A la télévision, à la radio et dans la presse, la LDH s'est exprimée contre les projets de vidéosurveillance ou

pour animer des débats sur la problématique du contrôle social et contre les projets de surveillance généralisée des citoyens.

■ Justice

L'année 2009 n'a pas été avare en projets de loi de la part de la chancellerie, touchant à des points essentiels aux yeux de la LDH selon la conception qu'elle a de la justice et de ses rapports avec les citoyens.

Sur la réforme de l'ordonnance de 1945 régissant la justice des mineurs, la LDH s'inquiète de la mise en cause de la double fonction du juge des mineurs - prévention et répression - pour ne privilégier que le second aspect. Elle revendique avec d'autres associations un réengagement de l'Etat dans le secteur de la protection de l'enfance, afin que l'éducation revienne au centre des politiques concernant la jeunesse en difficulté.

La réforme du juge d'instruction et plus largement de la procédure pénale a été abordée en intégrant une comparaison avec différentes législations européennes. Pour ce qui est du rôle renforcé attribué au parquet, on sait que la Cour européenne des droits de l'Homme ne considère pas ce dernier comme une autorité judiciaire, faute d'indépendance à l'égard du pouvoir exécutif. La suprématie du parquet ne peut qu'institutionnaliser un déséquilibre entre l'accusation et la défense au détriment de cette dernière, et faciliter le classement des affaires sensibles déplaisant au gouvernement.

La LDH demande la suppression de la « rétention de sûreté », qui institue le principe de l'enfermement de personnes sur la base d'un pronostic de dangerosité potentielle et non d'un acte condamnable effectif, enfermement qui peut aller jusqu'à la perpétuité et être décidé par des instances non judiciaires. Elle demande la suppression des « peines planchers » automatiques qui rompent avec le principe de l'adaptation des peines aux situations individuelles. Elle demande aussi la priorité aux alternatives à la prison et l'interdiction des « sorties sèches » sans accompagnement des fins de peine en milieu ouvert.

En matière de terrorisme, la LDH maintient sa position de demande de suppression des tribunaux d'exception quels que soient les motifs évoqués lors de leur création, parce que l'arsenal pénal est largement suffisant et que ces tribunaux sont

l'expression d'une justice à géométrie variable. Deux événements ont concentré notre attention dans ce domaine : le procès des proches d'Yvan Colonna et l'instrumentalisation politique de la prétendue « affaire » de Tarnac.

La LDH a montré l'importance qu'elle accorde aux questions de justice avec la publication récente d'un dossier d'*Hommes & Libertés* sur la justice pénale (n° 149) et avec le choix du thème « La justice bafouée » pour l'édition annuelle 2010 de *L'Etat des droits de l'Homme en France*.

Dans les temps à venir, le groupe de travail sur la « justice » devra se rapprocher des groupes « Police et citoyenneté » et « Liberté et techniques de l'information et de la communication, en particulier pour traiter de la question des fichiers, avec l'appui indispensable du service juridique.

■ Laïcité

L'un des points importants de l'année 2009 a été la rédaction de la résolution d'urgence adoptée lors du congrès LDH au Creusot sur la mise en cause de la laïcité de l'enseignement supérieur à la suite de l'accord entre le Vatican et le ministère des Affaires étrangères. Ce texte a recueilli l'aval d'autres organisations comme la Ligue de l'enseignement et a permis de déposer un recours devant les instances judiciaires sur la constitutionnalité et la validité d'un tel dispositif. La vigilance est nécessaire à l'égard des nombreuses initiatives d'un gouvernement particulièrement fertile et imprévisible dans ce domaine, qui propose de continuer à discriminer les musulmans et à marginaliser l'islam alors que la loi de 1905 assure la liberté de conscience et garantit le libre exercice des cultes en les privatisant.

Le groupe de travail « Laïcité » a poursuivi un travail de réflexion et de mise en cohérence dans un domaine où la passion et la conviction « républicaines » ne facilitent pas toujours la tâche. Le travail consiste à analyser, faire connaître et utiliser un système et une jurisprudence destinés d'abord à la possibilité de l'émancipation des individus, à la laïcisation des savoirs et des pouvoirs politiques. C'est sur plusieurs aspects apparemment contradictoires de la laïcité, que le gouvernement accentue et instrumentalise, que le groupe « Laïcité » poursuit son travail en collaboration avec celui sur les droits des femmes pour éviter de donner prise à des interprétations divergentes d'un travail de laïcisation qu'il importe

de poursuivre de manière cohérente. L'un des autres soucis est de faire apparaître les liens entre laïcisation, démocratie et droits de l'Homme au-delà des divergences de conviction, religieuses entre autres.

■ Mémoire, histoire, archives

Pour mieux transmettre l'histoire de l'affaire Dreyfus qui avait donné lieu à sa création, la LDH a publié les actes du colloque qu'elle avait organisé pour le centenaire de la réhabilitation du capitaine, intitulés *Etre dreyfusard hier et aujourd'hui*. La présentation du livre a été l'occasion d'une journée d'études en partenariat avec des associations d'histoire et des universités.

Combattant toutes les formes de discriminations, la LDH a continué à réclamer la reconnaissance du sort des Tsiganes pendant la Seconde Guerre mondiale et plus largement entre 1939 et 1946. Elle a réagi aux hommages que des nostalgiques de la colonisation ont voulu rendre aux assassins de l'OAS, parfois en présence de députés de la majorité comme à Béziers, et appelé au retrait du monument érigé dans ce but au cimetière du Haut-Vernet à Perpignan. Elle a participé le 8 mai à l'hommage à ces « oubliés de la République » que sont les anciens combattants des ex-colonies pour exiger la fin de la cristallisation des pensions et réitéré sa demande de justice pour les harkis, en liaison avec l'association Harkis et droits de l'Homme, avec laquelle elle a travaillé à améliorer la transmission de l'histoire de cette population.

Soucieuse d'entretenir la mémoire du combat mené par des militants des droits de l'Homme qui ont disparu durant l'année 2009, comme Robert Verdier, Jean-Jacques de Félice, Saïd Bouziri, Alison Des Forges et Hamida Ben Sadia, elle a organisé différentes rencontres et colloques autour de leurs luttes et de leurs engagements.

Par ailleurs, dans la continuité du travail fait par sa section de Nantes d'inventaire des archives de la LDH en Loire-Atlantique depuis sa fondation, qui a permis leur dépôt au Centre d'histoire du travail de Nantes, un groupe de travail a été créé sur le thème « mémoire, histoire, archives ». Il a organisé une réflexion sur la loi de juillet 2008 sur les archives et, plus largement, la politique et l'organisation des archives en France, qui lui a permis de réagir publiquement sur la question de l'accès aux archives, qui concerne tous les citoyens.

■ Police , violences policières

Mission historique de l'association, la lutte contre l'arbitraire a fortement mobilisé la LDH en 2009 en réaction aux lourdes conséquences du tout-sécuritaire et du tout-répressif prônés par le pouvoir en place.

Ces choix accompagnés d'une absurde politique du chiffre ont conduit à de nombreux débordements lors d'interventions des forces de l'ordre : contrôles au faciès, violences policières et usages d'armes dangereuses, arrestations arbitraires, gardes à vue abusives. Le climat de tension ainsi créé entre les citoyens et la police s'accompagne d'un sentiment d'injustice et d'impunité avec la croissance des délits d'outrage et rébellions frappant ceux qui osent protester contre ces pratiques.

Outre les dénonciations par communiqué de presse de nombreux faits divers, la LDH est intervenue sur demande de victimes de violences policières par des missions d'enquête de la commission nationale Citoyen-Justice-Police qu'elle anime avec le Syndicat des avocats de France et le Syndicat de la magistrature dont le rapport biennuel 2007/2008 et ses propositions ont été rendus publics au cours de l'année.

Contre les contrôles au faciès, la LDH a participé au lancement et à l'animation d'un collectif « Police + Citoyens » autour de la proposition de remise systématique d'une attestation lors de chaque contrôle policier, précisant le cadre de l'intervention et permettant un suivi et une évaluation des pratiques. Après un colloque en décembre présentant les expériences existantes en Europe, une pétition publique a été lancée en vue de la mise en place de ce dispositif en France.

■ Liberté de création

Pour sa septième année, l'Observatoire n'a pas chômé et tous les ligueurs sont invités à prendre connaissance de ses prises de position publiques sur le site de la LDH : <http://www.ldh-france.org/-Liberte-de-creation->. De nouveaux membres ont rejoints l'Observatoire : l'Acid (Association du cinéma indépendant pour sa diffusion, la SRF (Société des réalisateurs de films) et le Cipac (fédération des professionnels de l'art contemporain).

En 2009, l'Observatoire a organisé une journée de réflexion à destination des ligueurs et des membres

des organismes composant l'Observatoire pour permettre à chacun d'intervenir dans les écoles et discuter avec les élèves des questions de censure, de droits d'auteur, etc. Ces journées de formation sont une occasion de rencontre et aussi, pour les membres, de progression dans leur réflexion. Une journée de débats autour de la question de la fiction littéraire au *Motif*, observatoire du livre en Ile-de-France, a également été organisée.

Dans le domaine du cinéma et des visas délivrés par le ministère de la Culture pour la sortie des films en salles, l'Observatoire déplore qu'à la suite de la réintroduction de l'interdiction aux moins de 18 ans et du changement de la composition de la Commission de classification des films lors de l'affaire *Baise-moi*, les décisions sont de plus en plus répressives. Les interdictions aux moins de 18 ans sont de plus en plus fréquentes et la jurisprudence du Conseil d'Etat, censé sauvegarder les libertés fondamentales, valide la plupart du temps les décisions de plus en plus subjectives du ministre de la Culture. La commission de classification des films se vante d'avoir réussi à « normer » l'industrie cinématographique, et c'est à la fois vrai et déplorable.

Le texte du *Manifeste*, toujours rediscuté entre les membres, reste d'actualité. L'ambition est plus que jamais, dans une ambiance de retour de l'ordre moral de libéralisme échevelé montrant un rapport plus que distendu à l'éthique, de parvenir à faire changer les choses : les œuvres ne doivent pas être les boucs émissaires livrés aux réactionnaires de tous bords.

Enfin un travail a été engagé avec le Réseau euro-méditerranéen des droits de l'Homme, qui n'a à ce stade pas pour ambition d'internationaliser l'Observatoire mais de créer des liens et des lieux de réflexion avec les militants de droits de l'Homme du pourtour de la Méditerranée.

■ Prisons

Les conditions de vie des détenus et le respect de leurs droits fondamentaux ont largement mobilisé la Ligue des droits de l'Homme en 2009. En relayant, au niveau national, l'impasse dans laquelle se trouvent les organisations locales investies dans ce combat, principalement autour de la confidentialité du vote, la LDH s'est saisie de la question du droit de vote des détenus. Un courrier circonstancié a été

adressé en ce sens au directeur de l'Administration pénitentiaire pour que s'engage un véritable débat sur ce sujet. La LDH juge essentiel l'accès de chacun à l'exercice des prérogatives citoyennes et souhaite ainsi faire renouer les personnes détenues avec la vie politique, sociale, culturelle et économique du pays. Le droit de vote et l'ensemble des actions qui s'y rattachent, chers à la LDH, participent à la réinsertion des détenus.

Afin d'alerter les citoyens et de les informer de l'inflation et de la surpopulation carcérale, la LDH s'est procuré les chiffres mensuels de la démographie de l'ensemble des établissements de la métropole et des Dom-Com. Des relations avec le Contrôleur des lieux de privation de liberté ont également été initiées.

Plusieurs événements locaux (colloques, débats...) ont permis le suivi de l'actualité de la situation pénitentiaire et la diffusion des positions de la LDH auprès de la population, notamment lors du congrès qui s'est tenu au Creusot en mai 2009.

■ Torture et peine de mort

Le 85^e congrès (mai 2009) a relancé la Ligue des droits de l'Homme dans la lutte contre l'abolition de la peine de mort et des tortures. Dans un souci d'éducation à l'abolition, elle a rejoint Ensemble contre la peine de mort, Amnesty international France, l'Acat (Action des chrétiens pour l'abolition de la torture) et le Collectif Mumia Abu Jamal pour l'organisation d'une large manifestation à Paris dans le cadre de la journée mondiale de la peine de mort le 10 octobre et a mené différentes initiatives autour de cet événement. Pour ancrer son réinvestissement dans ces luttes, la LDH – partenaire de la Coalition mondiale contre la peine de mort – a travaillé à la préparation du congrès mondial à Genève les 24, 25 et 26 février 2010.

Une correspondance avec des condamnés à mort aux Etats-Unis a été mise en place pour leur apporter un soutien aussi bien psychologique que matériel. Les situations de plusieurs d'entre eux sont suivies de près par la LDH dans le but de sensibiliser élus, organisations et citoyens pour l'annulation de leur exécution. Ainsi, l'affaire de Mumia Abu Jamal, dont la suspension de la sentence à mort pourrait n'être que provisoire, est l'une des grandes préoccupations de la LDH sur ce dossier.

Dans sa lutte contre les tortures, l'utilisation des

procédures terroristes et la « castration chimique » voire « physique » des délinquants sexuels, la LDH s'intéresse à toutes les questions qui relèvent en France de la notion de « traitements inhumains et dégradants », que ce soit dans le cadre de privations de liberté (prisons, centres de rétention, gardes à vue...) ou dans le cadre de la politique actuelle d'immigration (séparation des couples et des familles, étrangers malades et demandeurs d'asile expulsés...).

2. Droits économiques, sociaux et culturels

■ Droits des enfants

L'année a été marquée par le 20^{ème} anniversaire de la Convention internationale des droits de l'enfant (Cide). La LDH a voulu faire de cette commémoration un moment politique significatif. Elle a édité un album pour enfants illustrant certains articles de la Cide et, à l'échelon local, de nombreuses sections ont organisé des initiatives sur ce thème.

De son côté, le pouvoir a projeté la suppression de la Défenseur des enfants et le rattachement de ses tâches à un futur défenseur des droits, et multiplié les atteintes aux droits des enfants. Ainsi, en mai, à Floirac en Gironde, deux voitures de police et six policiers ont embarqué, à la sortie de l'école, deux gamins de 10 et 6 ans soupçonnés d'avoir volé un vélo. Ni les parents ni les enseignants n'avaient été prévenus, les enfants ont été vite innocentés mais leur garde à vue a été considérée comme banale par le directeur départemental de la sécurité publique. Peu de temps avant, des gendarmes prétendant conduire une opération de prévention en milieu scolaire avaient lâché à l'improviste des chiens détecteurs de drogue sur des collégiens du Gers.

La LDH s'est exprimée par communiqués de presse sur chacun de ces cas. Elle a aussi dénoncé l'alignement progressif de la justice des mineurs sur le droit commun, y compris en autorisant le fichage dès 13 ans. En matière de fichage, nous avons aussi rappelé qu'en dépit des avancées obtenues grâce à la mobilisation de nombreux acteurs, la base de données « Base-élèves » continuait de nous préoccuper, dans la mesure où des données nominatives sortent encore de l'école.

La LDH a aussi exprimé au ministre de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Développement solidaire (sic) M. Eric Besson son indignation quant au fait que des familles entières, et parmi elles des enfants, puissent se retrouver en centre de rétention, mettant ainsi notre pays dans une situation inacceptable au regard de ses engagements internationaux.

Nous avons pu constater que, dans ses observations finales, le Comité des droits de l'enfant auprès des Nations unies, a également exprimé en juin 2009 de nombreuses inquiétudes autour de ces dérives et qu'il a aussi rappelé que dans notre pays près de trois millions d'enfants vivent en dessous du seuil

de pauvreté. Nous avons salué ces conclusions et participons à leur diffusion auprès de l'opinion publique.

■ Développement durable et environnement

Le débat concernant l'environnement est devenu incontournable et la question écologique réclame l'affirmation d'un point de vue propre de la Ligue des droits de l'Homme, fondé sur ses valeurs et ses principes. Il s'agit de rappeler l'indivisibilité des droits de l'Homme face à des positions démagogiques faussement écologiques aussi bien qu'à des tentations extrémistes. La Ligue des droits de l'Homme souhaite que l'économique, le social et l'environnemental trouvent un équilibre afin de garantir l'effectivité de tous les droits.

Aussi, dans la continuité de son université d'automne 2008, s'est-elle engagée dans une réflexion sur le développement durable, sans s'enfermer dans ce cadre et en restant ouverte à toutes les initiatives : taxe carbone, sommet de Copenhague, mise en œuvre du Grenelle... La Ligue des droits de l'Homme a également décidé de s'engager au sein du collectif Urgence climatique, justice sociale afin de peser sur les négociations de Copenhague et leurs suites et d'organiser des initiatives communes. Elle souhaite ainsi continuer à suivre l'actualité internationale et nationale, à promouvoir son point de vue spécifique auprès des autres organisations parties prenantes dans le débat et à répondre aux attentes des citoyens qui manifestent de plus en plus leur préoccupation pour ce thème.

■ Economie, travail et droits de l'Homme

La crise renforce encore la domination de la sphère économique sur le fonctionnement de la société française, dans son environnement européen et mondial. Dans ce contexte, le groupe de travail ad hoc a poursuivi son programme d'analyse de l'ensemble des réformes sociales lancées par le gouvernement dès l'arrivée au pouvoir de Nicolas Sarkozy. Ces réformes s'inscrivent dans une tendance générale de flexibilisation du travail et d'affaiblissement délibéré des protections sociales

au nom de la compétitivité (« Réformes sociales : quel sens, quelles perspectives ? », *Hommes & Libertés*, n°145).

Les dégâts humains et sociaux en sont considérables, alimentant la précarité jusqu'à l'exclusion, l'individualisation et la perte de sens du travail, élément central du lien social. Un échange sur ces questions essentielles a été organisée avec les chercheurs de l'Ires (« La France du travail », *Hommes & Libertés*, n°148).

Pour autant, ces changements ne montrent pas d'efficacité. Au contraire, la mauvaise situation macroéconomique, avec un déficit sans précédent du budget de l'Etat et un gonflement alarmant de la dette publique, inscrit les réformes dans des contraintes encore plus fortes. Outre le renforcement des inégalités sociales, on constate l'arrêt de la croissance, l'augmentation du chômage et l'aggravation du déficit de la balance commerciale qui reflète une perte d'efficacité du système productif lui-même.

La réforme des retraites revêt une importance particulière. Si chacun constate que le maintien du statu quo n'est pas soutenable, elle risque de consister en un ajustement comptable à l'intérieur du cadre existant. Le résultat ne pourrait qu'être une forte dégradation des conditions de vie de millions de citoyens retraités actuels et à venir, que l'on décide seulement de retarder l'âge donnant droit à la retraite, d'augmenter le nombre d'années de cotisation donnant droit à une retraite à taux plein, d'abaisser le niveau des retraites par rapport aux revenus d'activité ou de combiner ces trois variables d'ajustement.

Une sortie de la crise par le haut suppose la remise en cause de mécanismes plus généraux de partage de la richesse produite dans le pays, partage qui s'est déplacé à partir des années 1980 vers la rémunération croissante du capital aux dépens du travail. Le gouvernement actuel ne peut être porteur d'une telle réforme. Sans entrer dans une démarche technique qui n'est pas de sa compétence, la LDH estime que la réforme des retraites touche aux bases de notre contrat social et prendra sa part des débats et des initiatives qu'un tel enjeu appelle.

■ Education

Parce que le droit à l'éducation est un droit fondamental qui engage l'avenir de la jeunesse de notre pays, la LDH a toujours été très attentive aux évolutions d'un système éducatif qui doit viser la réussite de chacun et non pas la promotion d'une petite élite, fût-ce au nom du très discuté concept d'« égalité des chances ». Elle est aussi attachée à un fonctionnement de l'école qui assure la liberté critique des enseignants et forme de futurs citoyens, dotés d'un véritable esprit critique.

Elle s'est notamment exprimée contre la suppression de postes dans l'Education nationale et plus particulièrement ceux qui concernaient les Rased (réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté), menacés de disparition totale alors qu'ils sont un outil indispensable dans la lutte contre l'échec scolaire. Elle a d'ailleurs appelé au « Pique nique géant », organisé en mai 2009 pour la défense des Rased. Elle refuse aussi l'éventuelle disparition des petites sections de l'école maternelle au profit de « jardins d'éveil », financés par les familles ou les collectivités territoriales.

Travaillant régulièrement avec les organisations syndicales présentes dans le secteur de l'Education nationale, la LDH a apporté son soutien aux mobilisations unitaires que celles-ci ont initiées cette année. Elle a aussi soutenu les « désobéisseurs d'école » refusant d'appliquer des instructions qu'ils considéraient comme contraires à leur éthique d'enseignants et dénoncé les sanctions dont ont été victimes certains enseignants comme Erwan Redon à Marseille ou Alain Refalo à Toulouse.

Au cours de l'année 2009, la LDH s'est aussi opposée à la promulgation de la loi Carle, loi qui oblige les communes à financer la scolarisation d'élèves dans le secteur privé en dehors même de leur territoire. La LDH considère qu'avec cette disposition, il y a là un nouveau cadeau à l'enseignement privé (proportionnellement moins touché par les suppressions de postes que l'enseignement public) et un nouveau pas vers le chèque éducation, destructeur de l'école publique.

■ Egalité femmes/hommes

Face aux inégalités persistantes entre les hommes et les femmes, la LDH regrette l'absence de volonté politique réelle du gouvernement pour progresser et même des reculs inquiétants du service public et des droits.

Par la mobilisation locale comme par la signature massive de pétitions, la LDH s'est mobilisée pour la défense du Planning familial menacé et celle des centres d'IVG que, pour des raisons budgétaires, le gouvernement ferme les uns après les autres, en particulier à Paris. Les femmes obtiennent plus difficilement une consultation dans les délais impartis et sont de plus en plus nombreuses à partir à l'étranger pour avorter : le service de proximité exigé par la loi Veil est de moins en moins bien assuré. La LDH s'est également mobilisée contre la réforme visant à diminuer les bonifications de retraite des mères de famille, ce qui risque de creuser encore l'écart déjà très grand des pensions entre hommes et femmes (40%).

Par ailleurs la LDH s'est investie dans le trentième anniversaire de la Cedaw-Cedef (Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, mais c'est l'acronyme anglais qui est couramment utilisé), véritable charte onusienne des droits des femmes et texte méconnu en France, y compris des juristes. Une affiche a été publiée avec l'aide du Cidem (Civisme et démocratie, dont la LDH est fondatrice) ; un numéro spécial d'*Hommes & Libertés* a été consacré à la Cedaw en décembre, traduit en arabe et en anglais et mis en ligne sur le site du Réseau euro-méditerranéen des droits de l'Homme ; une journée de tables-rondes associatives et d'interventions a été organisée à Créteil, avec l'aide de la section, des collectivités et du Réseau Euromed.

■ Logement

Du fait de la crise du logement, l'année 2009 a vu les prix des loyers augmenter, le nombre d'expulsions s'accroître et les personnes sans domicile fixe être toujours plus nombreuses. La Ligue des droits de l'Homme s'est jointe aux collectifs qui, à Paris comme dans plusieurs villes de France, se sont constitués pour soutenir les combats des mal-logés. Forte de sa lutte contre les exclusions, la LDH a participé à la deuxième nuit solidaire pour le logement du 27 novembre organisée par le Collectif des associations unies qui mène un dialogue difficile avec les acteurs gouvernementaux du logement, et a apporté son soutien aux personnes sans domicile fixe, squatters, etc.

Affirmant son refus des expulsions locatives, elle est intervenue au moment de la trêve hivernale, aux côtés du Collectif des associations unies, du Réseau stop aux expulsions de logement (Resel), de la Dal

(association Droit au logement), des associations de locataires et des syndicats, pour demander un moratoire des expulsions locatives afin qu'il n'y ait plus d'expulsion sans proposition de relogement.

Contre la loi Molle (dite aussi loi Boutin) relative aux rapports entre bailleurs et locataires, qui met un coup d'arrêt au droit de se loger, la LDH s'est mobilisée le 15 mars avec le collectif contre la loi Boutin rassemblant des dizaines d'associations, d'élus, de parlementaires et de syndicats.

Les associations qui reçoivent les mal-logés ont mis en place des permanences pour les aider à monter leurs dossiers en vue de la mise en œuvre de la loi Dalo, qui affirme le principe d'un droit au logement opposable dont l'effectivité n'est pas assurée. Parallèlement est apparue la nécessité de créer des « comités de suivi Dalo » départementaux, dans lesquels la Ligue des droits de l'Homme est présente, pour exercer un contrôle sur l'application de la loi par les commissions départementales et par les préfets.

■ Santé et bioéthique

La LDH a été attentive aux transformations du système de santé français : la loi « Hôpital, patients, santé et territoires » affiche les prémisses d'une refonte du secteur sur des bases inquiétantes quant au principe d'égal accès aux soins. On constate déjà une renonciation à lutter contre les dépassements d'honoraires et contre les refus de soins. Une logique de rationalisation financière semble désormais présider à la gouvernance de l'hôpital public.

De nombreuses sections ou fédérations de la LDH, sur le terrain et le plus souvent au sein de collectifs, ont en complément mené des campagnes d'information et d'alerte : sur les dépassements d'honoraires, sur les franchises médicales, sur les remboursements de médicaments, sur la hausse des forfaits hospitaliers, qui sont autant de barrières financières à l'accès aux soins de tous ; sur les fermetures de services d'urgence, de blocs opératoires ou d'autres services hospitaliers sur le territoire et le plus souvent dans des zones rurales déjà défavorisées en terme de maillage médical.

La LDH a également souhaité participer aux réflexions sur la bioéthique, dans cette phase de travaux préparatoires à la révision des lois de 2004. Elle a organisé en juin 2009 une journée de réflexion et de débats contradictoires sur deux sujets particuliè-

rement significatifs : la procréation d'une part, autour des débats sur la légalisation de la gestion pour autrui et sur l'élargissement des conditions d'accès à l'assistance médicale à la procréation ; sur la génétique d'autre part, autour de la question de la réglementation des autotests. Ces travaux, en cours d'approfondissement, ont donné lieu à un dossier publié dans *Hommes & Libertés* et déboucheront en 2010 sur une prise de position publique de la LDH.

■ Service public

Face à la crise économique, sociale et environnementale que nous traversons, le secteur public, qu'il soit de l'Etat, des collectivités territoriales ou hospitalier, confirme son rôle d'« amortisseur social ». Pourtant, les dispositifs mis en œuvre dans le cadre de la réforme de l'Etat et plus particulièrement la RGPP (révision générale des politiques publiques) mettent à mal l'avenir de services qui assurent des rôles essentiels de solidarité, de cohésion sociale et de redistribution collective des richesses. La LDH considère que la RGPP, dans sa volonté de réduire mécaniquement la fonction publique (avec le non-remplacement d'un fonctionnaire partant à la retraite sur deux, quel que soit le secteur), est porteuse d'une régression profonde des droits fondamentaux.

Sans véritable débat démocratique, des secteurs aussi essentiels que la santé, l'éducation, la justice, le logement, le service public de l'emploi sont touchés par des suppressions de postes ou des privatisations qui ne disent pas toujours leur nom mais qui finissent toujours par entraîner une profonde dégradation du service rendu aux personnes. La LDH a dénoncé à diverses reprises cette régression et a participé, nationalement ou localement, à des collectifs qui défendent aussi bien la Poste que le service hospitalier (particulièrement mis à mal par la loi « Hôpital, patients, santé, territoires ») ou les tribunaux de proximité. Par un communiqué de presse, elle aussi soutenu le mouvement de grève nationale unitaire à la Poste du 22 septembre.

Par ailleurs, elle participe au collectif Le service public, notre richesse qui regroupe de nombreuses forces syndicales, politiques et associatives. Ce collectif, officiellement lancé en novembre 2009, se propose de faire de l'année 2010 une année de débats et de mobilisation citoyenne autour des services publics, avec notamment l'organisation d'Etats généraux sur ce thème.

3. Situation des étrangers en France

■ Asile

Sangatte, décembre 2002 : M. Nicolas Sarkozy, ministre de l'Intérieur, fait fermer le hangar qui, depuis 1999, a vu transiter quelque 60 000 migrants. Calais, 22 septembre 2009 : M. Eric Besson, ministre de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Développement solidaire, fait détruire les campements de fortune – les « jungles » – qui abritaient plusieurs centaines de migrants.

Entre la fermeture du centre de Sangatte et la démolition des jungles de Calais, sept ans se sont écoulés pendant lesquels les mesures de sécurité et de contrôle ont été renforcées, des dizaines de milliers d'euros investis dans des barrières et systèmes de surveillance aux technologies sophistiquées, les intimidations policières multipliées (voir le rapport de l'enquête réalisée par la CFDA [Coordination française pour le droit d'asile] « La loi des jungles, 2008 »)... Mais rien n'y a fait, les migrants sont revenus et ils reviendront encore, à recherche d'un lieu de refuge outre-Manche.

En 2009, comme en 2002, les associations qui, comme la LDH et ses sections locales, les accompagnent dans leurs démarches ou tentent de leur apporter des moyens matériels de survie ont dit que la destruction de leurs abris ne réglerait pas la question de l'immigration « illégale » (« Détruire les jungles : une fausse solution ». Déclaration commune d'associations locales et des membres de la CFDA, 21 septembre 2009). Elles ont observé que, en revanche, le pouvoir des passeurs en serait accru et que cette dispersion des migrants les fragiliserait un peu plus, les renvoyant vers une clandestinité renforcée et l'errance (vers la gare du nord à Paris, notamment).

Elles ont souligné que le problème se situe en amont : dans la dégradation générale des conditions d'accueil des demandeurs d'asile ; dans l'application aveugle du Règlement Dublin 2 qui voudrait obliger les migrants à présenter une demande d'asile dans des pays qui, comme la Grèce, ne veulent pas les accueillir ou qui comme Malte, les enferment pendant plusieurs mois.

Rien n'y a fait. Dans la région de Calais, au lieu de permettre aux Afghans, Erythréens, Irakiens, Iraniens, Soudanais, etc. de trouver un refuge, de rejoindre leur famille de l'autre côté de la Manche, la

réponse publique française a été la violence physique et le placement en rétention. Qu'importe que les juges devant lesquels les personnes interpellées ont été déférées les aient pratiquement toutes relâchées (37 organisations dénoncent « Après Calais, les autorités franco-britanniques préparent un charter pour Kaboul », 5 octobre 2009), la France se voulait un exemple de fermeté. Les migrants sont de nouveau là !

■ Centres de rétention administrative

Lors du congrès de Saint-Denis en 2007, la LDH a voté une résolution demandant la suppression des zones d'attente et des centres de rétention administrative (Cra), auxquels pourrait être substituée, en cas de besoin, l'assignation à résidence.

Concernant les centres de rétention et depuis cette date, de nombreux événements sont intervenus :

- 1) En 2009 le changement d'intervenants juridiques dans les centres de rétention en France. Traditionnellement assurée par la Cimade (Comité inter-mouvements auprès des évacués, Service œcuménique d'entraide), cette fonction essentielle d'aide aux étrangers a été fractionnée entre diverses associations après de nombreux rebondissements judiciaires. La spécificité des procédures et les délais très courts dans lesquels les étrangers retenus peuvent faire un recours nécessitent de la part des associations présentes dans ces lieux une expertise que la Cimade avait acquise depuis de longues années. La LDH s'est à juste titre inquiétée de voir ainsi la défense de ces personnes confiées à des associations moins compétentes voire moins motivées.
- 2) La situation qui a suivi l'incendie du centre de rétention de Vincennes. La LDH a dénoncé les conditions dans lesquelles se sont déroulées les audiences du procès des personnes soupçonnées d'avoir provoqué cet incendie. L'accumulation, dès l'instruction, de mesures ou d'abstentions préjudiciables aux droits des mis en examen, les violations des règles de procédure constatées, la publicité restreinte des débats et l'impossibilité dans laquelle est mise la défense de remplir sa mission amènent à s'interroger sur les objectifs réels de ce procès : s'agit-il de rechercher la vérité ou de cautionner à toute force le fonctionnement d'un centre de rétention qui avait fait l'objet de fortes critiques ? La LDH rappelle que tant les

dispositions de la CEDH (Convention européenne des droits de l'Homme) que du Code de procédure pénale français imposent qu'un procès soit mené de manière équitable et impartiale. Il est de la responsabilité des autorités judiciaires d'appliquer effectivement ces principes fondamentaux.

- 3) La création du nouveau centre de rétention administrative (Cra) du Mesnil-Amelot. Avec 240 places de rétention, ce centre sera le plus grand de France et s'ajoutera au premier Cra du Mesnil-Amelot qui en compte déjà 140. L'entrée en fonction de ce véritable camp marque une nouvelle étape de ce que les associations de défense des droits des migrants ont qualifié depuis 2004 d'industrialisation de la rétention. D'exceptionnel, l'enfermement des personnes en situation irrégulière devient peu à peu un outil banal de la politique migratoire. Comme pour le Cra de Vincennes, l'Administration utilise la fiction de deux centres mitoyens pour contourner la réglementation : celle-ci limite à 140 places la capacité d'un centre de rétention. La construction envisagée de deux salles d'audiences à proximité immédiate du camp instituera une justice d'exception, contribuant à la criminalisation des migrants, éloignée de tout regard de la société civile.

Dans les zones d'attente dans les aéroports, gares ou ports, la présence d'association comme la LDH, qui participe régulièrement à l'Anafé (Association nationale d'aide aux frontières des étrangers), est importante pour faire respecter les droits fondamentaux des étrangers arrivants. L'« affaire Ghebremedhin » a entraîné une condamnation de la France pour non-respect des conditions d'accès à la procédure d'asile. La LDH tient en outre une permanence juridique téléphonique sur ces questions.

■ Immigration

L'année 2009 a débuté avec le départ de M. Brice Hortefeux du ministère de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Développement solidaire. A cette occasion, avec d'autres associations, la LDH lui a rappelé que, durant son mandat, il n'avait cessé de renier les trois principes qu'il s'était plu à affirmer : l'humanité, le dialogue, l'équilibre. Principes que son successeur, M. Eric Besson, oublie tout autant.

Depuis le printemps, le délit de solidarité visant ceux qui viennent en aide à des personnes sans papiers fait l'actualité. M. Besson prétend que l'article 622-1 du Céséda (Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile) ne concerne pas les bénévoles, qu'il ne vise qu'à pénaliser les passeurs, à démanteler les réseaux, ce dont il fait une grande croisade. Des communiqués et des manifestations n'ont pas réussi à faire retirer l'article 622-1 du Céséda, tout juste à ce qu'une circulaire soit émise le 23 novembre sur l'aide humanitaire aux étrangers en situation irrégulière. Lors du communiqué annonçant cette circulaire, Mme Alliot-Marie et M. Besson ont laissé entendre que les décisions avaient été prises avec les associations participantes, alors même qu'aucun travail en commun n'avait abouti. Cette méthode autoritaire a été reconduite pour les mesures concernant les mineurs isolés, qui sont loin de remédier aux difficultés rencontrées.

Novembre a vu naître la nouvelle grande idée politique d'Eric Besson : le débat sur l'identité nationale. Débat biaisé et dangereux auquel la LDH a officiellement refusé de participer. Le bilan que l'on en tire aujourd'hui montre qu'elle a eu raison. Ce débat a ouvert la voie à de nombreux dérapages xénophobes ou racistes et remis le Front national dans le champ politique, comme l'ont montré les élections régionales. Mais Eric Besson vante sa réussite et reste sourd à toutes les critiques, même venant des membres de son propre parti.

Plus que jamais, les lois concernant les étrangers sont restrictives et privilégient le cas par cas plutôt que le plein droit, et sont appliquées de façon arbitraire. Sur le terrain, de multiples situations dramatiques d'atteinte aux droits mobilisent une large énergie des sections de la LDH.

■ Roms

La situation des 15 000 Roms présents en France, essentiellement venus de Roumanie et de Bulgarie, mais aussi du Kosovo et de Serbie, demeure dramatique tant les violations des droits les plus fondamentaux sont systématiques. La LDH avec le collectif Romeurope n'a eu de cesse de dénoncer une stigmatisation et un harcèlement spécifiques de la part des pouvoirs publics.

Ainsi, l'absurde politique du chiffre a trouvé des boucs émissaires faciles : les Roms roumains et bulgares ont représenté en 2009 plus du tiers du

total des expulsions du territoire. Mais, comme ressortissants européens bénéficiant de la liberté de circulation au sein de l'Union, la plupart des expulsés étaient de retour en France après quelques jours, démontrant en plus l'inefficacité de telles mesures.

De même, les évacuations régulières des bidonvilles de plusieurs grandes agglomérations françaises dans lesquels ils sont contraints de survivre n'ont fait que les déplacer d'une commune à l'autre et renforcer leur précarité, d'autant plus en période hivernale. Des réponses individuelles en termes d'habitat digne sont à trouver avec l'État et les collectivités locales dans le droit commun du droit au logement. Des solutions partielles, collectives et ethniques qui ont pu être parfois proposées demeurent largement insatisfaisantes et encore discriminatoires.

A l'occasion de l'anniversaire de la convention des droits de l'enfant, une campagne a été lancée avec de nombreux partenaires de l'école en faveur du respect du droit à la scolarité des enfants roms, dont ils sont encore trop souvent exclus.

■ Sans-papiers

Les activités de solidarité et de soutien aux sans-papiers restent le fil rouge des activités de la LDH. La présence de la Ligue des droits de l'Homme dans les structures qui prennent en charge l'organisation et l'animation de ce domaine est constante et reconnue. Elle assoit sa crédibilité par son réseau de sections qui dans leur immense majorité font preuve d'un grand activisme, mêlant réunions de sensibilisation et d'explication et actions de soutien locales, régionales ou nationales.

Il convient d'insister sur un aspect particulier de compétence de la LDH : l'efficacité de son service juridique et de son déploiement par les sections. Ses analyses ont permis à la LDH de déposer ou présenter dans les comités consultatifs tels que la CNCDH (Commission nationale consultative des droits de l'Homme) ou les comités internationaux des Nations unies des contre-rapports régulièrement cités et utilisés.

Au niveau national, la LDH est présente dans les collectifs de lutte. Cinq d'entre eux ont été particulièrement actifs pour faire avancer les solidarités contre une politique d'immigration inique et régressive :

- l'Anafé (Association nationale d'aide aux

frontières pour les étrangers) : même si elle connaît des difficultés de fonctionnement tant l'administration s'acharne à lui mettre des obstacles, elle reste un élément très visible, puisqu'elle s'occupe des migrants dès leur arrivée en France. C'est une des plus anciennement établies parmi les structures unitaires de lutte ;

- RESF (Réseau éducation sans frontière) : par son travail opiniâtre pour que l'intérêt supérieur des enfants prime sur toute autre texte réglementaire, le réseau obtient des résultats, personne après personne, père après mère, en s'opposant aux expulsions et à la séparation des familles ;
- la CFDA (Coordination française pour le droit d'asile) : elle a su mener enquêtes et analyses, dont le marquant « La loi des jungles » ;
- Délinquants solidaires : ils rassemblent les associations qui ont voulu s'opposer à la criminalisation des militantes et des militants qui assument, contre le Céséda (Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile), leur solidarité envers les sans-papiers ;
- le G 11, regroupement des cinq syndicats et des six associations qui organisent la grève des salariés sans papiers dont l'« Acte 2 » est en cours depuis le 1^{er} octobre 2009. Cette grève déterminée, puissante, unitaire a contribué à changer la donne politique sur les migrants. Mais elle a aussi donné corps, parce que c'était la condition de son existence et peut-être de son succès, à l'ardente obligation d'unité des organisations syndicales et associatives qui soutiennent la grève.

Le doute a pu exister sur la justesse de cette stratégie de résultats parce qu'elle ne défendrait plus la régularisation de tous les sans-papiers. Mais, au bout du compte et du combat, avec la régularisation de tous les salariés sans papiers, déclarés ou non, grâce au maintien de tous les parents d'enfants scolarisés, et enfin avec l'obtention de l'asile pour tous les demandeurs, on peut penser que l'adéquation entre les grands principes et les histoires individuelles ne sera plus très loin. La LDH a jugé que ce qui était stratégique était de tout miser sur le développement de ces batailles spécifiques et de favoriser le succès de l'un des plus importants mouvements collectifs de travailleurs immigrés de notre histoire, de l'un des plus importants mouvements collectifs de travailleurs tout simplement.

Quatre batailles politiques essentielles ont été gagnées ou sont en passe de l'être :

- l'opinion publique : l'image de l'immigré a changé : ce n'est plus celle du profiteuse de la sécurité sociale mais celle du travailleur qui bosse dur, très dur, qui est une partie intégrante de cette France qui se lève tôt, très tôt. Elles et ils travaillent pour faire vivre leur famille dans des conditions certes précaires, mais dignes et courageuses ;
- la place sociale : ce sont des travailleurs comme les autres, qui vivent comme les autres, ce sont pour ainsi dire des travailleurs « de souche » et tout le reste n'est que phantasmes et xénophobie ;
- les droits sociaux égaux pour tous : ce qu'elles et ils combattent est le déni qui leur en est fait. Bien qu'ils soient suffisamment salariés pour être payés, subordonnés à un contrat, il ne leur manque qu'un seul papier, le titre de séjour, alors qu'elles et ils sont là depuis des années, pour bénéficier sans discrimination des mêmes droits ;
- la citoyenneté : leur engagement a montré leur capacité à prendre position, à agir au sein d'un mouvement collectif, à apparaître au grand jour pour lutter et affirmer une opinion.

4. Racisme, antisémitisme et discriminations

■ Discriminations

Devant l'ampleur et l'ancrage des discriminations dans tous les secteurs, la Ligue des droits de l'Homme n'a eu de cesse de rappeler la faiblesse des moyens accordés à la lutte contre toutes les discriminations, et la diminution drastique des subventions publiques de l'Etat aux associations impliquées sur ces sujets. Elle dénonce toute la rhétorique qui se déploie pour parler d'égalité des chances ou de diversité et ainsi dissimuler le manque de volontarisme politique, en témoignent l'échec des plans espoir banlieue et l'abandon effectif de la politique de la ville.

La LDH a renouvelé son opposition à une politique fondée sur un critère « ethnique », sur des quotas d'origine réelle ou supposée, et donc à tout recensement ou fichiers ethno-raciaux. Cependant, les discriminations constatées sur de tels motifs imposent une large mobilisation tant en répression qu'en prévention. Aussi, la LDH a participé aux travaux du Comité pour la mesure et l'évaluation de la diversité et des discriminations (Comedd), en y faisant valoir à la fois la nécessité d'améliorer les outils de connaissance et celle d'éviter toute ethnicisation des statistiques publiques et des méthodes de gestion tant des collectivités publiques que des entreprises privées. Elle s'est associée à l'enquête menée par la fondation Open Society Initiative sur les contrôles au faciès et a porté, avec le collectif « Police + citoyens », la proposition de délivrance obligatoire d'attestation lors de chaque contrôle d'identité, pour lutter contre des pratiques discriminatoires et arbitraires.

Avec d'autres associations, elle a également saisi le gouvernement en vue de l'abrogation des textes et contrôles spécifiques à l'encontre des Gens du voyage. Tout au long de l'année, la LDH a dénoncé la promotion ambiguë de l'identité nationale, la stigmatisation constante de l'immigration comme des « jeunes des cités ». Elle réclame que soit mise en place une véritable politique pour agir contre les injustices sociales et la précarité croissante de toute la population afin de rendre effective l'égalité réelle. La LDH s'est donc engagée sur plusieurs terrains pour dénoncer les effets discriminatoires d'un certain nombre de politiques. Par exemple, en

matière scolaire, la suppression des dispositifs de soutien aux enfants en difficulté (Rased) ou les trop faibles moyens en Zep ne sauraient être compensés par l'ouverture de filières d'élite.

Dans le domaine des discriminations liées à l'orientation sexuelle, elle a participé aux travaux de la Halde pour la prévention de l'homophobie en milieu scolaire et la sensibilisation des élèves sur ce sujet.

La Ligue des droits de l'Homme a également saisi les occasions du calendrier pour rappeler l'importance de certains combats, en célébrant par exemple le trentième anniversaire de la Cedaw (*Convention on the elimination of discrimination against Women*) pour lutter contre les discriminations à l'égard des femmes.

■ Racisme et xénophobie

Face aux différentes formes de racismes imprégnées dans tous les domaines de la vie sociale en France, la Ligue des droits de l'Homme demeure toujours sur le front. C'est d'abord à travers la sensibilisation, les interventions scolaires et les débats publics que les militants travaillent toujours sans relâche pour lutter contre la peur de la différence, combattre les préjugés, mettre en valeur le vivre ensemble.

C'est aussi sur le terrain juridique que la LDH a agit pour lutter contre le racisme. Elle s'est par exemple constituée partie civile contre Dieudonné M'Bala M'Bala, condamné pour injure raciale pour avoir mis en scène une remise de prix à Robert Faurisson, chantre du négationnisme, par un acteur déguisé en déporté juif, lors de la clôture d'un spectacle. La LDH entend ainsi montrer que de telles actions relevant de l'ignoble ne restent pas impunies.

Sur le champ politique, le combat est devenu certes plus inégal face à une idéologie xénophobe de plus en plus assumée par les représentants de l'Etat, mais néanmoins réaffirmé. En prenant garde de ne pas lui faire plus de publicité, la LDH a su dénoncer une parole publique « décomplexée » : des déclarations du préfet Paul Girod de Langlade à l'encontre des Gens du voyage aux « plaisanteries » raciales du ministre Brice Hortefeux.

La LDH a été auditionnée par la Commission Lozes-Wievorka qui a remis en mars 2010 son rapport sur le racisme et le communautarisme, reprenant nombre de ses propositions, notamment celle d'un observatoire du racisme, particulièrement sur

internet mais elle a refusé de participer au « débat sur l'identité nationale » pour ne cautionner en aucune manière cette récupération officielle de la « lepénisation des esprits » et s'est associée à l'appel de *Médiapart*, avec plus de deux cent personnalités, pour contester la construction et l'agitation de fantasmes de subversion d'une soi-disant identité par des corps étrangers porteurs de désordre et de délinquance.

La LDH a également mis en garde contre la préparation et la médiatisation de la loi « antiburqa » ou toute autre manipulation médiatico-politique stigmatisant une catégorie de citoyens visant à faire oublier, voire à justifier, le caractère violent et ignoble des politiques mises en œuvre à l'égard des étrangers : traque des sans-papiers, opérations spectaculaires de chasse au migrants telle que l'évacuation des « jungles » de Calais, tentative de refoulement de réfugiés kurdes ou afghans, les expulsions, retours forcés et mises à sac des habitats des familles Roms roumaines ou bulgares.

Face à la xénophobie d'Etat, la LDH a maintenu son implication dans différents collectifs tels que le Réseau éducation sans frontières (RESF), Enar France ou Romeurope avec leurs rapports annuels très critiques sur la situation en France. Elle a aussi fortement contribué à l'animation du collectif « Délinquants solidaires », qui a réussi à établir, en dépit de la désinformation orchestrée par le ministère de l'Identité nationale, l'existence et l'ampleur des intimidations et poursuites dirigées contre les « délinquants de la solidarité ».

5. Outre-mer, Europe et monde

■ Chine

L'année a été marquée par la commémoration des 20 ans de la répression des étudiants sur la place Tiananmen à Pékin. Dans la suite du travail engagé l'année précédente avec les associations du collectif JO 2008 (Acat-Action **des chrétiens pour l'abolition de la torture**], Amnesty international, Agir pour les droits de l'Homme, Ensemble contre la peine de mort, LDH, FIDH, Solidarité Chine, Reporters sans frontières) plusieurs initiatives ont été organisées le 3 juin (rassemblement au Trocadéro à l'appel des dissidents chinois de Paris) et le 4 juin (conférence à la Maison des métallos).

Outre la participation à ce collectif, le groupe Chine avec la publication mensuelle du bulletin a poursuivi son travail d'information aux ligueurs.

Des membres du groupe ont aussi participé aux initiatives organisées par les sections en France.

■ Europe

Dans son combat pour la défense des droits, la LDH est consciente de la place croissante et indispensable que prend le contexte international et en particulier sa dimension européenne. Dans cette optique, la LDH est membre de diverses associations ou participe à divers réseaux, et en particulier :

- l'AEDH (Association européenne de droits de l'Homme) basée à Bruxelles. Cette association regroupe des associations de défense des droits de toute l'Union européenne. Elle accepte également les adhésions individuelles ;
- Romeurope, qui défend les droits des Rom dans l'UE ;
- le Réseau euro-méditerranéen des droits de l'Homme (REMDH) ;
- le Forum civique européen qui promeut un dialogue civil entre les institutions de l'Union (conseil, commission, parlement) et la société civile organisée (associations, etc.), dialogue qui doit compléter le dialogue social prévu par les traités. La LDH était présente à Bruxelles lors de la première rencontre de ce forum.

En 2009, la LDH a participé à l'assemblée générale

de l'AEDH précédée d'une matinée de réflexion entre associations européennes membres sur le thème « Des citoyens sous surveillance, protection des données personnelles, liberté et protection de la vie privée ». Enfin elle a, depuis le congrès du Creusot, relancé son groupe de travail « Europe ». Ce groupe se réunit au siège environ toutes les six semaines. Un mail hebdomadaire collationnant des éléments importants de l'actualité européenne, est envoyé à ses membres.

■ Maghreb et Moyen-Orient

L'année 2009 a débuté pour le Moyen-Orient sous le signe de la guerre. L'offensive militaire « Opération plomb durci » déclenchée par le gouvernement israélien le 27 décembre 2008 en riposte aux tirs de roquettes du Hamas se terminera le 18 janvier 2009. Les 1400 morts (dont une majorité de civils palestiniens), la nature des opérations (destruction de maisons, écoles, hôpitaux, armes illégales) les suspicions de crimes de guerre ont suscité de nombreuses manifestations. La LDH a appelé les citoyens à manifester avec le Collectif national pour une paix juste entre Israéliens et Palestiniens. Elle a initié une pétition appelant au cessez le feu immédiat « Gaza : appel aux consciences ». Avec la Plateforme des ONG françaises pour la Palestine, la FIDH et Amnesty international, elle a réclamé que le conseil de sécurité de l'Onu mette en place une commission internationale d'enquête indépendante sur le conflit.

La LDH est intervenue avec la Plate-forme des ONG françaises pour la Palestine ou d'autres organisations auprès du ministre des Affaires étrangères par des courriers ou des délégations pour réclamer la fin du blocus de Gaza (qui dure depuis juin 2007), pour demander des interventions contre la répression visant les Palestiniens et les militants internationaux qui manifestent contre la construction du Mur à Bil'in, pour demander que le gouvernement français soutienne le rapport Goldstone, pour qu'il exige des autorités israéliennes le retrait des visas empêchant notamment les Palestiniens et les « humanitaires » de se rendre dans les territoires.

De nombreuses réunions ont été consacrées au sein de la Plate-forme ou du Collectif, aux débats sur la campagne dite BDS (boycott, désinvestissement, sanctions) d'appel au boycott des produits israéliens, la position de la LDH étant de limiter le boycott aux seuls produits issus des colonies illégales.

Sur le fond, la LDH poursuit son soutien à la recherche d'une paix durable, fondée sur la coexistence de deux Etats aux frontières sûres et mutuellement reconnues établies sur la base de la situation en 1967, avec Jérusalem pour les deux capitales.

■ Outre-mer

L'outre-mer a fait l'actualité en 2009 par ses mouvements populaires, les plus importants en nombre et en durée depuis des années, qui ont touché la Guyane, les Antilles, la Réunion et Mayotte. Motivés par la lutte contre la « vie chère », ils ont mobilisé des milliers d'habitants « pour une vie meilleure » et montré la voie aux mouvements de contestation hexagonaux d'une politique au service de ceux qui « profitent ».

La réponse du gouvernement a été la tenue d'Etats généraux d'outre-mer et l'organisation échelonnée de référendums où la population doit se prononcer sur les statuts des départements français d'Amérique (articles 74 ou 73 de la Constitution).

Suite à la répression menée par le gouvernement après la mort d'un manifestant en Guadeloupe et devant l'absence de réponse à des semaines de mobilisation, la Ligue des droits de l'Homme a accompagné ce mouvement par des communiqués.

Une large part des actions de la LDH a concerné les atteintes au droit des étrangers en outre-mer : les conditions indignes dans les centres de rétention administrative de Cayenne et surtout de Mayotte ainsi que la chasse aux migrants en Guadeloupe, Guyane et Mayotte. C'est dans le cadre d'une législation spécifique permettant d'expulser dans ces trois départements autant de personnes que dans l'hexagone, soit plus de 26 000 par an, grâce surtout à l'absence de recours suspensif, qu'une véritable guerre est menée contre les non-Mahorais et aboutit à de nombreux morts.

Sept saisines de la Halde (Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité) et de la Défenseure des enfants concernent les discriminations dans l'accès à l'éducation et à la santé à Mayotte et en Guyane : le Collectif Mom (Migrants outre-mer) a fait connaître les nombreux rapports dénonçant ces refus de droit, rapports émanant d'institutions officielles (CNDS [Commission nationale de déontologie de la sécurité], Comité euro-

péen contre la torture, observateur des lieux de privation de liberté, rapport de la défenseure des enfants sur Mayotte, unique délibération de la Halde pour la Guyane, Acse [Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances]) ou d'associations (Comede [Comité médical pour les exilés], Aides [Association de lutte contre le sida VIH/sida et les hépatites virales], Médecins du monde). Aux côtés de Mom, la LDH s'est aussi impliquée contre le futur accord de réadmission France-Haïti, sur les questions de l'état civil haïtien et a contribué à évincer le collectif Respect des Cra (centres de rétention administrative) d'outre-mer.

III

MOYENS et METHODES

Organisation politique généraliste, la LDH est amenée à intervenir toujours et partout, souvent au-delà des moyens de l'organisation de taille modeste qu'elle demeure à ce jour. Elle doit tout à la fois établir sa propre analyse des problèmes posés, des réactions possibles et des propositions d'action, les faire partager à ses partenaires et les opposer aux multiples adversaires des droits de l'Homme en France et ailleurs.

Cette partie du rapport est consacrée aux moyens et méthodes d'action développés par la LDH. Ce n'est pas pour autant une partie purement technique, dès lors que dans l'action politique la forme et le contenu ne peuvent être dissociés si l'on veut être efficace. Ainsi, la présentation de la campagne « Urgence pour les libertés, urgence pour les droits » amène-t-elle à toucher précisément le cœur des préoccupations de la LDH et à révéler la stratégie d'intervention à moyen et long terme qu'elle développe pour ouvrir des perspectives au-delà de l'indispensable action quotidienne.

On abordera ainsi successivement :

- 1) les modes d'intervention utilisés et disponibles ;
- 2) l'aide à la personne assurée par le service juridique ;
- 3) enfin, la boîte à outils proprement dite.

1. L'interpellation publique

■ Communiqués

Face à l'actualité, la Ligue des droits de l'Homme se doit de réagir parfois dans des délais très brefs. Par les communiqués de presse, elle peut ainsi marquer sa prise de position, apporter son soutien, contester un projet de loi, dénoncer une injustice, et tout simplement informer. En règle générale, ces communiqués sont rédigés par les membres du Bureau national puis diffusés aux militants, à la presse et mis en ligne sur le site Internet www.ldh-france.org.

La meilleure façon de suivre ces communiqués reste pour les adhérents de s'abonner à la liste de diffusion « Infocom » et pour tout citoyen de se connecter régulièrement au site et de s'inscrire à

la lettre électronique d'information diffusée toutes les deux semaines.

Au cours de l'année 2009, la LDH a rendu publics 81 communiqués propres ainsi que 49 communiqués inter-associatifs, soit au total 130 communiqués qui ont eu une résonance plus ou moins importante dans les médias français (nationaux, régionaux et locaux) et étrangers.

Les sections de la LDH peuvent reprendre les communiqués nationaux pour les diffuser dans les médias locaux. Elles sont également libres de diffuser leurs propres communiqués au regard de leur actualité locale.

■ Veille média et revue de presse

Une veille média, réalisée par le service communication, une équipe de bénévoles et le concours des militants envoyant leurs coupures locales au siège, permet de recenser les occurrences de ces prises de position dans les médias : presse écrite, télévision, radio et web. Sur certains thèmes et selon les événements d'actualité, la Ligue des droits de l'Homme peut être très sollicitée. En 2009, près de 20 000 coupures de presse ont été comptabilisées et une nouvelle formule de revue de presse a été mise en place, opérationnelle en 2010. Soulignons par ailleurs, que cette veille média n'intègre pas les émissions de radio ou de télévision dans lesquelles la LDH est citée ou auxquelles des militants de l'association participent.

■ Tribunes

Sur certaines questions, des tribunes rédigées par le président ou les présidents d'honneur sont proposées à quelques grands quotidiens nationaux, afin d'approfondir une question et partager la réflexion politique de la LDH ou de répondre à certaines personnalités politiques. Par exemple en 2009 : « M. Besson, cessez de détourner les droits de l'enfant » de Michel Tubiana dans *Libération* du 14 août 2009 ou « Réinstaller la police de Vichy » de Jean-Pierre Dubois dans *L'Humanité* le 30 septembre 2009.

■ Conférences de presse

En 2009, la LDH a organisé ou co-organisé 14 conférences de presse. Les sections de la LDH peuvent aussi organiser des conférences de presse en lien avec l'actualité locale.

Exemples de conférences de presse tenues au siège de la LDH en 2009

- Conférence de presse sur l'affaire de Tarnac le 2 avril 2009.
- Conférence de presse de la commission nationale Citoyens-Justice-Police à l'occasion de la parution du rapport biennal 2006-2008 et des rapports de Toulouse « sur les violences policières illégitimes » et sur « les interventions de gendarmerie à Marciac et Pavie » le 14 mai 2009.
- Conférence de presse du lancement de la campagne « Urgence pour les libertés, urgence pour les droits » au siège de la LDH le 5 novembre 2009.
- Conférence de presse sur la situation des journalistes et militants en Tunisie avec l'Acac (Association des chrétiens pour l'abolition de la torture), le CRLDHT (Comité pour le respect des libertés et des droits de l'Homme en Tunisie), la FIDH (Fédération internationale des droits de l'Homme), l'OMCT (Organisation mondiale contre la torture), le REMDH (Réseau euro-méditerranéen des droits de l'Homme) le 3 décembre 2009.

■ Appels/pétitions, diffusion de tracts, manifestations/ rassemblements

Ces divers modes d'intervention sont utilisés par tous les niveaux de l'association. Dans l'année, 10 pétitions ont été initiées ou signées par la LDH au niveau national et 30 manifestations nationales ont eu lieu à l'appel de la LDH ou avec son soutien.

A cela s'ajoute l'activité des sections, des fédérations et des comités régionaux, qui représente plusieurs centaines d'événements chaque année partout en France.



©DR

■ Université d'automne

L'université d'automne est une réunion annuelle destinée à explorer une question de fond intéressant la Ligue, en amont de son action politique immédiate. Le thème de l'université d'automne choisi pour 2009 était « Justice pénale : une crise parmi les autres ? ». La session s'est tenue les 28 et 29 novembre 2009 à la Maison du Barreau de Paris.

L'institution judiciaire a subi, en moins de dix ans, pas moins de vingt-trois réformes. Aujourd'hui, l'inquiétude est plus grande que jamais et touche à la fois les deux syndicats de magistrats, les avocats et les personnels du ministère, sans compter les justiciables et les citoyens. Le rapport de la justice avec le pouvoir exécutif est de plus en plus ambigu, le juge d'instruction voit son rôle remis en question, de nombreuses dérives peuvent être recensées. Des intervenants venus d'horizons très divers (avocats, magistrats, universitaires, journalistes) ont alimen-

té une réflexion de haut niveau, dont une synthèse sera publiée dans *Hommes & Libertés* tandis que le même thème est au centre de la prochaine édition de *l'Etat des droits de l'Homme en France*.



©DR

Interventions

lors de l'université d'automne 2009 :

- **Christian Charrière-Bournazel** (bâtonnier de Paris) : accueil et introduction.
- **Henri Leclerc** (président d'honneur de la LDH) : Qu'est-ce que la justice pénale ? Punir, réhabiliter l'individu ? Protection de l'ordre social et définition de la délinquance.
- **Michel Tubiana** (président d'honneur de la LDH) : Un champ de bataille et de destructions : une justice pénale en crise, rappel des réformes et des projets de réforme.
- **Antoine Garapon** (magistrat, secrétaire général de l'Institut des hautes études sur la justice) : la justice aux prises du néolibéralisme.
- **Christian Mouhanna** (sociologue au CNRS-CESDIP) : Répondre ou juger ? La demande de « responsables » de la société.
- **Bertrand Rothé** (agrégé en économie et droit à l'Université Cergy-Pontoise) : A-t-on perdu la Guerre des Boutons ?
- **Jean-Paul Jean** (avocat général cour d'appel de Paris, professeur associé à l'université de Poitiers) : Quelle fonction sociale jouent les réponses données sous forme d'alternatives aux poursuites ? Gestion des flux, nouvelle fonction de normalisation et de contrôle social.
- **Daniel Zagury** (expert psychiatre auprès de la cour d'appel de Paris) : Peine et mesures de sûreté : le psychiatre est-il un devin ?
- **Jean Danet** (avocat honoraire, maître de conférences et directeur de l'Institut d'études judiciaires de l'Université de Nantes) : Vérité et temps : vérité judiciaire et vérité tout court, un couple ou un divorce ? Les temps de la justice.
- **Thierry Renoux** (agrégé des facultés de droit, professeur à l'Université Paul Cézanne Aix-Marseille) : De l'indépendance à l'impartialité de la justice pénale.
- **Edwy Plenel** (président et fondateur du journal en ligne *Mediapart*, journaliste) : Justice, un contre-pouvoir régalien : Les attaques contre l'indépendance se placent-elles dans une série d'attaques contre tout ce qui peut être vécu comme un contre-pouvoir ?

■ Campagne « Urgence pour les libertés, urgence pour les droits »

La campagne « Urgence pour les libertés, urgence pour les droits » est, plus qu'une méthode d'action, une démarche importante et inédite dans l'histoire récente de la LDH. L'idée en a d'abord été débattue par les Comités centraux de juin et juillet 2009, pour mobiliser les énergies militantes à partir de septembre.

Elle a pour but de répondre à un sentiment d'urgence face à l'accumulation des lois répressives, des dérives policières, de la surveillance et de la délation, mais avec le souci d'aller plus loin. D'une part, la LDH peut moins que jamais séparer la question des libertés de la question sociale ; d'autre part, l'heure n'est plus aux seules dénonciations. Sauf à se résigner à accumuler les reculs face aux contre-réformes successives, il faut construire et proposer des alternatives crédibles à ce que nous critiquons : pour dire « Non à une société de surveillance, de discriminations et d'exclusion », il faut dire « Oui à une société de libertés, d'égalité sociale et de solidarités ».



Cette campagne exige un gros effort de renouvellement des références politiques de la LDH pour penser de nouvelles garanties, de nouvelles sécurités, de nouveaux droits face à de nouveaux pouvoirs. Il ne saurait pour autant être question d'oublier les limites de ce qu'est la LDH, une association civique et donc politique, mais non un parti présentant programmes et candidats aux suffrages des électeurs. Sans se substituer donc aux forces politiques pour construire une alternance, la LDH veut à travers cette campagne réveiller des acteurs trop frileux, susciter des débats et œuvrer à des dynamiques pour préparer un renouveau qui n'a que trop tardé. Cette campagne doit aussi rendre la LDH aussi visible que possible dans son adresse aux citoyens et dans son interpellation de nos interlocuteurs associatifs, syndicaux et politiques.

Cinq axes majeurs ont été arrêtés :

- Ce qui asphyxie la démocratie.
- Exclusion sociale, inégalités : jusqu'où ?
- Justice et égalité au défi de la gestion policière.
- Droit des étrangers : tous concernés !

L'inquiétant projet d'une société de surveillance.

A partir de ces cinq thématiques, des documents ont été réalisés avec l'adoption d'une nouvelle identité graphique, spécifique à l'esprit de cette campagne.

Le matériel de la campagne

Urgence pour les libertés, urgence pour les droits

- **Le blog de campagne :**
<http://www.ldh-france.org/urgence-libertes/>
- **Le quatre page** « Ce qui asphyxie la démocratie » **et trois tracts** : « Cumul des mandats », « Décentralisation », « Droit de vote des étrangers ».
- **Le quatre page** « Exclusion sociale, inégalités : jusqu'où ? » **et deux tracts** : « Précarité » et « Services publics »
- **Le quatre page** « Justice et égalité au défi de la gestion policière » **et deux tracts** : « Justice », « Police », « Les droits de l'enfant ».
- **Le quatre page** « Droit des étrangers : tous concernés ! » **et deux tracts** : « Régularisations » et « Droit d'asile ».
- **Le quatre page** « L'inquiétant projet d'une société de surveillance » **et trois tracts** : « Contre le fichage abusif », « Protection des données personnelles » et « Technologies de surveillance ».
- **Les affiches et les autocollants.**

URGENCE

POUR LES LIBERTÉS POUR LES DROITS

OUÙ SONT PASSÉES NOS LIBERTÉS ?

Au nom de la peur - peur de l'insécurité, du terrorisme, des « violences urbaines », du « choc des civilisations », de la « dangerosité » des malades mentaux, des pédophiles, de la jeunesse et des habitants des quartiers pauvres -, chaque contre-réforme baptisée « réforme » fait reculer les libertés.

En tant que citoyen, en tant que professionnel, chacun d'entre nous est sommé de contribuer à une société de surveillance généralisée. Le médecin doit surveiller l'assuré social, le fonctionnaire dénoncer le sans-papiers, le travailleur social la famille en difficulté. C'est la société du chacun pour soi, du fichage et du soupçon, du tous contre tous.

En vingt ans, le nombre de détenus, la durée des peines, le nombre des gardes à vue ont doublé. Le chef des gamins de *La Guerre des boutons* passerait aujourd'hui trois mois en prison. Un enfant de six ans se fait arrêter devant son école sur un simple soupçon à l'insu de ses parents. Le tout pénal, le détournement de la police au mépris de nos libertés, c'est la société de l'enfermement et de l'arbitraire.

PARCE QUE NOUS VOULONS :

- ▶ la protection de la vie privée et des libertés, non la surveillance généralisée ;
- ▶ une justice indépendante, une police républicaine au service de la sûreté de tous, on la gestion policière de l'ordre social érigée en garantie de l'impunité de l'Etat ;
- ▶ le respect de la dignité de tous, non la chasse aux étrangers et aux « différents » ;
- ▶ l'effectivité des droits sociaux, non la régression sociale et la précarité ;
- ▶ la séparation des pouvoirs et le contrôle citoyen des gouvernants, non la monarchie élective et la main mise sur toutes les institutions.

PARCE QUE NOUS REVENDIQUONS :

une conception du Politique qui, au lieu de se nourrir de la peur et de la fragmentation sociale, place au cœur de l'éthique démocratique les libertés individuelles et collectives et la construction de nouvelles solidarités.

La Ligue des droits de l'Homme invite les citoyennes et les citoyens, leurs associations, organisations syndicales et politiques, à débattre largement. A penser ensemble un autre chemin vers un avenir plus humain, plus juste et plus solidaire.

OUÙ SONT PASSÉES L'ÉGALITÉ ET LA SOLIDARITÉ ?

Au nom de la marchandisation et de la concurrence généralisée, chaque contre-réforme fait reculer les droits sociaux, les services publics.

Alors que la France est plus riche qu'il y a vingt ans, chômage, exclusions, inégalités et discriminations ravagent le corps social. Travailler, se nourrir, se loger, se soigner, accéder à l'éducation et à la culture : autant de droits fondamentaux niés par de formidables concentrations d'argent, de pouvoirs et de privilèges.

Rien de tout cela n'est fatal. Rien ne nous condamne à subir l'injustice, à craindre l'avenir, à nous méfier les uns des autres.

En France comme en Europe, des forces associatives, sociales et politiques partagent la conviction qu'il n'est de société que solidaire. Ces forces sont diverses, divisées parfois, mais peuvent se rassembler autour des mêmes valeurs d'humanité. Il est temps d'en débattre ensemble, pour bâtir une société de solidarité.

LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME EN CAMPAGNE



Ce qui asphyxie la démocratie

Exclusion sociale, inégalités : jusqu'où ?

Droits des étrangers : tous concernés

Justice et égalité au défi de la gestion policière

L'inquiétant projet d'une société de surveillance

LDH
AGIR ENSEMBLE

Dès la rentrée, cinq feuillets thématiques de quatre pages ont été mis au point, accompagnés de tracts (deux à trois par thème), d'affiches avec une version modulable pour les sections, d'autocollants. Un blog dédié à la campagne a été installé, permettant la mise en ligne d'une véritable boîte à outil militante pour télécharger l'ensemble des documents, les visuels de campagne ou encore tenir à jour les multiples initiatives lancées partout en France, et bien sûr informer les citoyens, journalistes et personnalités politiques de cette démarche.

Au cours de cette période, les sections, fédérations et régions se sont emparées de ces outils pour organiser de nombreux événements : réunions publiques, projections-débats, expositions, etc. avec pour objectif de s'ouvrir à de nouvelles forces citoyennes pour renforcer nos rangs et de susciter des échanges, des mobilisations et des convergences porteuses d'actions plus efficaces. Deux grandes réunions publiques se sont tenues en 2009 à Lille et à Nantes pour dynamiser la campagne et lui apporter une dimension nationale. Elles seront ensuite relayées à Grenoble, Toulouse et enfin à Paris le 6 février 2010 pour aboutir sur le lancement d'un « Appel citoyen » débouchant sur une seconde phase d'interpellation politique pendant l'année 2010.



©DR

2- L'intervention politique

■ Rendez-vous institutionnels

Pour contribuer à la qualité du travail législatif ou alerter les instances officielles sur des problèmes notoires, la Ligue a compté quelque 27 interventions auprès de ministères, de parlementaires et d'autres institutions telles que la CNCDH (Commission nationale consultative des droits de l'Homme) et la Halde (Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité). En outre, la LDH participe régulièrement à des auditions par les groupes parlementaires lors de l'examen de projets de lois ou dans le cadre de missions parlementaires ou de rapports. C'est l'occasion pour la LDH de développer ses analyses et son argumentaire. Le service juridique contribue à ces interventions, parallèlement au rôle de conseil individuel qu'il assure chaque année pour plusieurs milliers de personnes.

Dans les groupes de travail de la CNCDH, la Ligue a ainsi contribué à la rédaction de projets d'avis et en particulier de la note remise, en mai 2009, à la Commission des lois du Sénat et portant sur la proposition de résolution relative à l'utilisation des données des dossiers passagers (*Passenger Name Record* - PNR). Un autre travail important a porté sur la traite des êtres humains et le rapport sera publié au cours de l'année 2010 à la Documentation française.

Avec la Coordination française pour le droit d'asile (CFDA) et les associations Anafé, Hors la rue, RESF, Défense des enfants internationale (DEI) et Fédération entraide protestante, la LDH a recommandé au groupe de travail du ministère de l'Immigration sur les mineurs isolés l'abandon du recours à l'expertise médicale pour tenter de déterminer l'âge des personnes se présentant comme mineures et souligné le caractère indispensable d'une réelle application des mesures de protection de l'enfance, y compris du point de vue sanitaire, la nécessité de mesures de protection spécifiques concernant les mineurs en situation de traite, sous la responsabilité du juge des enfants.

Le délit d'aide à l'entrée et au séjour des étrangers en situation irrégulière a pour motif la lutte contre les réseaux. Des immunités ont néanmoins été prévues pour les proches parents et les associations, sous certaines conditions. Cependant, et après des réformes qui ont conduit à l'aggravation des dispositions en vigueur, ces immunités apparaissent

aujourd'hui illusoire, le champ d'application est très large et l'on ne peut que se demander où s'arrête le délit de solidarité. Un collectif d'organisations Délinquants solidaires s'est constitué sur ce thème et les parlementaires ont été alertés lors du dépôt de propositions de loi concernant la suppression du « délit de solidarité ».

À l'échelle internationale, la LDH avec son service juridique est intervenue dans la mise en place et le déroulement de la mission de l'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'Homme (OMCT [Organisation mondiale contre la torture] / FIDH), qui a donné lieu à un rapport rendu public « France - Etat des lieux sur les conditions de la défense des droits des migrants : suspicion, stigmatisation et répression ».

Les organes de contrôle de l'Onu n'ont procédé qu'à un seul examen de rapport périodique de la France, qui a trait aux droits de l'enfant. Ainsi, les autorités françaises ont été auditionnées par les experts du Comité des droits de l'enfant. Depuis douze ans, la LDH produit - à cette occasion - des contre-rapports, destinés aux experts internationaux chargés d'entendre la délégation française et de rédiger les observations finales et recommandations. Une note alternative portant sur l'extension du fichage des mineurs, qu'il soit policier ou au niveau de l'Education nationale, et sur la réforme de la justice pénale des mineurs a été remise aux experts de ce comité qui l'ont pris en compte dans leurs conclusions.

■ Travail en réseau et collectifs

La LDH appartient à différents collectifs regroupant des associations, des syndicats et des partis politiques, qui travaillent ensemble sur des thèmes aussi divers que les zones d'attente, les services publics, le droit de vote des étrangers aux élections locales, les droits des femmes, les questions internationales, etc. Ce mode d'action permet de réunir des forces suffisantes, émanant d'un vaste spectre d'affiliations et de sensibilités, pour soutenir les droits de l'Homme. La liste en est nombreuse et changeante. N'ont été retenus ici que les collectifs particulièrement actifs pendant l'année 2009 :

Anafé – Association nationale d'assistance aux frontières pour les étrangers

Anafé

La situation en zone d'attente n'est qu'une des conséquences de la politique de maîtrise des flux migratoires, pratiquée par la France comme par ses partenaires de l'Union européenne. Cela fait vingt ans que l'Anafé s'est créée pour fournir une aide à caractère juridique et humanitaire aux étrangers en difficulté aux frontières françaises. L'Anafé agit pour qu'ils soient non seulement traités avec dignité, mais sur la base de règles claires, comportant l'accès à des voies de recours effectives.

L'Anafé intervient concrètement par :

- des permanences physiques de bénévoles dans la zone d'attente de Roissy Charles-de-Gaulle pour apporter une information et une aide directe aux étrangers maintenus ;
- une permanence téléphonique ;
- des réunions mensuelles organisées avec la Paf (police de l'air et des frontières) pour signaler les problèmes et les anomalies observés et identifier des solutions ;
- la présentation de rapports et de notes en direction du public et des pouvoirs publics pour les alerter sur la situation ;
- une attention portée plus particulièrement à la défense des mineurs isolés.

► Plus d'informations sur le site : www.anafe.org

CFDA – Coordination française pour le droit d'asile



La CFDA regroupe à ce jour une vingtaine d'associations engagées dans la défense et la promotion du droit d'asile. La coordination s'attache au respect des principes issus de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, de la Convention de Genève sur les réfugiés, de la Convention internationale des droits de l'enfant et de la Convention de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales (Convention européenne des droits de l'Homme). Des groupes thématiques sont mis en place pour produire un certain nombre de notes et de rapports d'interpellation sur les manquements au droit d'asile

et la situation des étrangers demandeurs d'asile. En 2009, la CFDA est notamment intervenue sur la situation due au démantèlement de la « jungle » de Calais et la protection des mineurs isolés.

► **Plus d'informations sur le site :**
<http://cfda.rezo.net/>

Collectif Alerte

ALERTE Ce collectif est une structure commune de communication que se sont donnée les membres de la commission « Pauvreté et lutte contre l'exclusion » de l'Uniopss (Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux), mais ouverte aux organisations non membres de cette dernière pour permettre une rencontre entre opérateurs sociaux, organisations de défense sectorielle, et la LDH est présente à ces réunions afin d'apporter la singularité de son point de vue d'organisation généraliste et politique en mettant en avant la logique de défense et d'accès aux droits.

La LDH participe avec ce collectif à des rencontres régulièrement organisées avec les « partenaires sociaux », organisations d'employeurs et organisations syndicales. Ces rencontres permettent, outre la confrontation des points de vue et des stratégies, de rechercher des zones de convergence sur des éléments précis de la situation sociale. En 2009, ces rencontres avaient permis de travailler une position commune sur l'insertion sociale.

► **Plus d'informations sur le site :**
<http://www.alerte-exclusions.fr/>

Collectif des associations unies

Après la loi Dalo, et la plateforme associative qui a travaillé pendant trois ans à promouvoir le droit au logement opposable, 33 associations – opératrices de logement social ou d'hébergement d'urgence, de défense des droits – ont créé un Collectif des associations unies pour une nouvelle politique publique du logement des personnes sans abri et mal logées. Le secrétariat du collectif est assuré par la Fnars (Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale). En 2009, le collectif a notamment organisé une nouvelle édition de la nuit solidaire du logement le



27 novembre 2009. Il a participé à des réunions de travail organisées par le ministère du Logement avec le préfet chargé de mettre en œuvre le « chantier national prioritaire 2008-2012 pour les personnes sans-abri ou mal-logées » auprès de la ministre du Logement. Il a publié un baromètre trimestriel à destination des médias, qui mesure l'avancement de la mise en œuvre de ses propres propositions, dont un certain nombre ont été reprises au titre du « chantier prioritaire ».

Collectif « Associations en danger »



Pour défendre le secteur associatif en France, ce collectif réunit de nombreuses associations de la politique de la ville et d'immigration attachées aux valeurs de solidarité et de démocratie, et à leur traduction effective dans les politiques publiques. Il se mobilise pour :

- des politiques publiques élaborées en concertation avec la société civile et le mouvement associatif ;
- l'ouverture d'un véritable débat public sur la RGPP (Révision générale des politiques publiques) et ses implications dans les différents domaines concernés ;
- une véritable politique publique d'intégration, ne se limitant pas aux primo-arrivants ou à des publics spécifiques ;
- une politique de la ville cohérente, inscrite dans la durée et valorisant les acquis des périodes antérieures ;
- des politiques sociales, éducatives, culturelles et sanitaires axées sur la cohésion sociale et l'égalité des droits ;
- l'arrêt total de la politique de marchandisation des secteurs sociaux, éducatifs, culturels... : arrêt des financements via les appels d'offre dans ces secteurs, sortie de la logique de mise en concurrence généralisée ;
- la sécurisation du financement des associations : généralisation des conventions pluriannuelles, simplification des procédures de financement, dossier véritablement unique pour les financements publics, co-élaboration des procédures d'évaluation, nomination d'interlocuteurs de proximité, mobilisation et abondement des financements de droit commun pour les quartiers qui ne seront pas retenus dans la nouvelle géographie prioritaire de la politique de la ville ;
- la mise en œuvre d'une véritable politique de

soutien à l'emploi associatif : généralisation et revalorisation des postes de type Fonjep (Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire), généralisation des dispositifs « adulte-relais » et « emplois-tremplins », mise en place de dispositifs de pérennisation des emplois aidés ;
- la reconnaissance des associations et de leur utilité sociale dans les actes.

Le collectif a sensibilisé sur ses revendications et ses inquiétudes les participants à la Conférence de la vie associative. La LDH a participé à la préparation de cette conférence au titre de la CJDH (Coordination justice droits de l'Homme) et de la CPCA (Conférence permanente des coordinations associatives).

Délinquants solidaires

« Si la solidarité devient un délit, nous demandons à être poursuivis pour ce délit »



Le collectif des Délinquants solidaires s'est constitué et fortement mobilisé 2009 en réaction à l'interpellation et la condamnation de nombreux citoyen(ne)s, militant(e)s, bénévoles qui avaient aidé des personnes sans papiers.

Le collectif a organisé une mobilisation citoyenne considérable : le mercredi 8 avril 2009, dans 92 villes en France, près de 20 000 citoyens et citoyennes se sont présentés comme prisonniers volontaires, affirmant avoir, un jour, aidé un homme ou une femme sans papiers en difficulté. 20 000 citoyens décidés à rester des « aidants ». Nous sommes tous concernés par ces objectifs chiffrés, parce qu'avant d'être sans papiers, ces hommes, ces femmes et leurs enfants sont des personnes en difficulté, isolées et démunies et il est de notre devoir de citoyen de les aider dans la dignité et le respect dû à chaque être humain. Il faut compter également sur les 28 000 signataires exigeant que le délit de solidarité soit supprimé de notre législation.

En parallèle, le collectif s'est engagé dans une bataille politique pour supprimer le délit de solidarité en modifiant l'article L622-1 afin de réaffirmer le principe de l'accueil inconditionnel dans les structures associatives susceptibles d'accueillir et d'accompagner des migrants mais également à interdire les interpellations de personnes en situation irrégulière dans les lieux d'accompagnement et d'accès aux droits.

Collectif migrants outre-mer (Mom)



Pour les droits des migrants en outre-mer, Mom est un réseau qui comprend treize associations nationales en métropole et de nombreux partenaires en outre-mer. Son but est de décrypter les réalités locales notamment celles qui transforment des voisins, parfois des cousins, en « étrangers clandestins » et de promouvoir, de défendre et de faire valoir leurs droits même sur la totalité du territoire, même et surtout s'il s'agit de terres lointaines, dans lesquelles l'administration ne fait pas tout ce qui est en son pouvoir pour que le droit soit commun. C'est aussi un réseau bien plus étendu ouvert à tous ceux – associations, avocats, juristes, travailleurs sociaux ou médicaux, élus, universitaires... – qui sont concernés par l'accès aux droits des migrants en terres ultramarines. Le réseau organise des formations, a un rôle de soutien et d'information, ainsi que d'interpellation et de protestation. Ainsi Mom est très présent dans toutes les actions d'accès à la santé à Mayotte ou à la scolarité en Guyane.

- Plus d'informations sur le site : www.migrantsoutremer.org ou par la liste de diffusion de l'information mom-info@migrantsoutremer.org.

Collectif Votation citoyenne



Depuis des années, le collectif s'emploie à promouvoir l'extension du droit de vote pour les élections locales à tous les citoyens quelle que soit leur nationalité. Ce travail a été efficace, au moins sur l'opinion publique, grâce notamment à l'organisation de « votations citoyennes ». En effet, d'après les différents sondages, désormais, la majorité de la population est favorable à une telle mesure. Et des voix se sont élevées dans le même sens sur tous les bancs de la représentation parlementaire, voire même au sein du gouvernement. En 2009, le collectif n'a pas lancé de campagne de votation nationale mais prépare pour 2010 une campagne de référendums d'initiative locale organisée par les municipalités. Le collectif a organisé une grande réunion publique le 5 mars 2009, à l'occasion de l'anniversaire du suffrage universel, avec des représentants associatifs, syndicaux et politiques.

- Plus d'informations sur le site de la LDH : www.ldh-france.org

Commission nationale Citoyens-Justice-Police

Commission citoyens justice police

La commission, créée en 2002 par la Ligue des droits de l'Homme, le Syndicat de la magistrature (SM) et le Syndicat des avocats de France (Saf) a pour objet d'enquêter

sur des faits impliquant les forces de sécurité, (police, gendarmerie) dont elle est saisie par des citoyens, d'analyser les dysfonctionnements éventuellement constatés, leur traitement par l'institution judiciaire et l'efficacité des différentes instances de contrôle, puis d'émettre des recommandations. Sa raison d'être et son fonctionnement reposent sur deux fondements constitutionnels : d'une part, le droit des citoyens à la sûreté qui les garantit, notamment, contre les arrestations et les détentions arbitraires, et donc le respect des procédures et, d'autre part, l'absence de pouvoirs propres des forces de police, leur soumission aux ordres du gouvernement et leur dépendance vis-à-vis de la justice et de la loi. En 2009, la commission nationale Citoyens-Justice-Police a mené plusieurs missions d'enquête et a notamment rendu public son rapport bisannuel (janvier 2007-décembre 2008) et le rapport de l'enquête menée par l'antenne de Toulouse sur les interventions de la gendarmerie nationale à l'école de métiers du Gers de Pavie, le 17 novembre 2008, et au collège de Marciac, le 19 novembre 2008.

► Plus d'informations sur le site de la LDH : www.ldh-france.org

CNDF – Collectif national pour les droits des femmes



Le Collectif national pour les droits des femmes est un regroupement d'associations féministes, de syndicats et partis politiques. Il se fixe comme objectif de faire passer dans les faits l'égalité formelle que

les femmes ont conquise durant tout le XX^e siècle. Il se bat sur tous les terrains où les femmes souffrent de discrimination et de traitement inégalitaire, de violence, de manquement à leur dignité et intervient dans des domaines aussi variés que la réduction du temps de travail, l'égalité professionnelle, le travail

de nuit, les équipements collectifs, la famille, le travail domestique, les violences, la lesbophobie, la place des femmes dans la vie publique, la lutte contre le Front national et ses clones, la lutte contre le sexisme, etc.

► Plus d'informations sur le site : <http://www.collectifdroitsdesfemmes.org/>

Plate-forme des ONG françaises pour la Palestine



La Plate-forme des ONG françaises pour la Palestine, militant pour une paix fondée sur la coexistence de deux Etats aux frontières sûres établies sur la base de la situation en 1967, avec Jérusalem pour double capitale, comprend aujourd'hui une quarantaine d'associations - dont les 10 premières signataires de l'acte fondateur et 16 observateurs. Ses objectifs :

- participer au développement de la Palestine par des actions de partenariat ;
- être un lieu d'échanges de l'information et de rencontres ;
- sensibiliser l'opinion française aux droits du peuple palestinien ;
- intervenir auprès des pouvoirs publics français et européens ;
- développer les relations entre initiatives locales, françaises, internationales (notamment européennes).

Avec l'agression contre Gaza dans l'hiver 2008-2009, le gouvernement israélien a franchi une nouvelle étape meurtrière dans sa politique de destruction de la revendication nationale du peuple palestinien. Cette agression s'est poursuivie par le maintien du blocus de la bande de Gaza et par la continuation de la colonisation en Cisjordanie à forte cadence, et surtout à Jérusalem. La plate-forme s'est fortement mobilisée et a lancé la campagne de sanctions contre la politique d'occupation de l'Etat d'Israël (BDS – boycott, désinvestissement, sanctions). A l'occasion des élections européennes elle a également mené une campagne intitulée « L'Europe doit agir pour le droit ».

► Plus d'informations sur le site : <http://www.plateforme-palestine.org/>

Pour en finir avec les contrôles au faciès : le collectif « Police+citoyens »



Le collectif « Police + citoyens » s'est constitué à l'automne 2009 car depuis trop longtemps, le dialogue entre la police et les « minorités visibles » est difficile. Ces citoyens dont l'identité est systématiquement contrôlée, parfois plusieurs fois par jour, à cause de leur apparence ou d'une origine supposée, le collectif d'organisations exige aujourd'hui que la République les entende car les contrôles au faciès divisent la population, et donnent l'impression à certains que, quoi qu'ils disent, quoi qu'ils fassent, ils ne feront jamais partie de la communauté nationale. Ils seront, à vie, présumés irréguliers, présumés coupables.

« Police+citoyens » a lancé une pétition et adressé plusieurs propositions pour :

- qu'à l'issue de chaque contrôle d'identité, le policier délivre à la personne contrôlée une attestation, où figurent : le numéro de matricule du policier, le nom de la personne contrôlée, ainsi que la date, le lieu, et le cadre légal du contrôle effectué ;
- que chaque policier puisse être identifié par un numéro de matricule, qu'il portera sur lui d'une manière visible par les usagers ;
- si nécessaire, qu'un projet de loi sur les contrôles au faciès soit présenté au parlement, afin que la représentation nationale puisse enfin se saisir de cette question.

Le collectif a organisé le 9 décembre 2009, avec tous les signataires, un colloque dressant une comparaison internationale avec des policiers évoquant leurs expériences.

► Plus de renseignements sur : <http://policepluscitoyens.org/>

RESF - Réseau éducation sans frontières



Le RESF a été fondé en 2004 avec comme préoccupation commune la situation des sans-papiers scolarisés (de la maternelle à l'université) et comme objectif la vigilance et l'action pour faire régulariser la situation des élèves concernés. Véritable réseau d'alerte, de mobilisation et d'interpellation sur tout le territoire français comprenant plus de 220 organisations, son existence nationale est reconnue au point de former un véritable « contre-pouvoir ». Outre des

actions de mobilisation et d'interpellation politique face aux projets de la politique d'immigration, RESF mène des campagnes spécifiques. En 2009, à l'occasion du 20^e anniversaire de la Convention internationale des droits de l'enfant, RESF a rappelé que les enfants de sans-papiers, ainsi que les jeunes scolarisés tout juste majeurs, ont eux aussi droit à la protection de leurs droits. La campagne « Jeunes majeurs » a mis en avant la situation de jeunes en danger et/ou expulsés.

► Plus d'informations sur le site : www.educationsansfrontieres.org/

Urgence climatique, justice sociale

CLIMATE JUSTICE NOW! Dans son université d'automne de 2008, la LDH avait considéré que le développement durable ne pouvait avoir de crédibilité que si les droits de l'Homme en étaient l'une des conditions. La perspective de la tenue en décembre 2009 de la conférence mondiale de Copenhague, qui devait réactualiser les objectifs du protocole de Kyoto, avait justement provoqué la création de collectifs d'action. La LDH a signé l'appel « Urgence climatique, justice sociale » (UCJS) : on ne peut répondre à la première sans se préoccuper de l'autre. La LDH a participé avec UCJS à la mise sur pied de réunions d'interpellation, dont une réunion nationale à Paris, à l'Espace Reuilly, pour lancer cinq mois d'initiatives de sensibilisation avant la tenue de la conférence.

► Plus d'informations sur le site : <http://climatjustice.org/urgence-climatique-et-justice-sociale-lappel/>

La LDH est également membre de :

Centre de recherche et d'information pour le développement (Crid) ; Civisme et démocratie (Cidem) ; Coalition française de la Cour pénale internationale (CFCPI) ; Collectif libertés égalité justice (Clej) ; collectif Migrants Outre-Mer ; Collectif national droits de l'Homme Romeurope ; Collectif national pour une paix juste et durable entre Israéliens et Palestiniens ; collectif Ni pauvre ni soumis ; collectif Non à Edvige ; collectif Nous refusons la politique de la peur ; Collectif pour le droit à la langue du pays d'origine ; Collectif pour un droit au logement opposable ; collectif Trop c'est trop ! ; collectif Unie(s) contre l'immigration jetable (Ucij) ; Collectif unitaire 17 octobre 1961 ; Collectif unitaire national de soutien à Mumia Abu-Jamal ; Coordination d'associations pour le droit à l'avortement et la contraception (Cadac) ; Coordination européenne pour le droit des étrangers à vivre en famille ; Coordination Justice-Droits de l'Homme ; Ensemble contre la peine de mort ; Fédération nationale des associations solidaires d'action avec les Tsiganes et Gens du voyage (Fnasat-Gens du voyage) ; Forum civique européen ; Info MIE ; LGBT - Groupe de travail Education ; Plateforme Euromed ; Plateforme française « Contrôlez les armes ! » ; Plate-forme française pour les droits économiques et sociaux ; Réseau européen contre le racisme (Enar).

■ L'engagement international de la LDH pour la mondialisation des droits

Mondialisation, bouleversement des espaces de référence et d'action, multiplication des modes d'intervention transnationaux... L'internationalisation de l'action s'impose pour intervenir aux niveaux pertinents. La logique même de la DUDH, la Déclaration universelle des droits de l'Homme, impose de se situer dans la conception universalisante des droits. Cela ne signifie pas que la déclaration est appliquée partout et à tous, mais qu'elle est applicable partout et à tous et qu'il n'y a pas de limite à l'extension du domaine des droits de l'Homme tant du point de vue territorial que du point de vue des principes. Les droits de l'Homme puisqu'ils ont vocation à être la loi commune de toute l'humanité, sont l'instrument de la mondialisation des droits, l'outil pour l'existence d'un droit commun de l'humanité.

L'ensemble des conventions et pactes internationaux permet de fixer la base commune, de donner sa transversalité au droit et de promettre que chacun, quel qu'il soit, dispose en propre de sa parcelle d'humanité.

La LDH s'est réjouie que l'action internationale ait permis d'étendre le champ d'application du PIDESC, le Pacte international pour les droits économiques et sociaux de 1966 (que la France a ratifié vingt ans plus tard...), par l'adoption du protocole facultatif qui permet à une plainte individuelle d'aboutir devant le Comité des Desc du Haut commissariat des Nations unies aux droits de l'Homme. En liaison avec la FIDH, la LDH a régulièrement déposé devant ces comités des rapports alternatifs pour dénoncer certains manquements de la France aux conventions internationales.

Chaque fois que l'actualité a mis sur le devant de la scène internationale les manquements aux droits de l'Homme et les exactions contre les personnes, la LDH avec la FIDH, l'AEDH ou le REMDH, a pris sa place dans la dénonciation, la solidarité, ou le soutien : Chine, Birmanie, Iran, Tunisie, mais aussi à l'intérieur de l'Union européenne, en particulier pour les conditions inacceptables, inhumaines et illégales au regard du droit international qui sont faites aux migrants dans les lieux de rétention, de Lampedusa à Mamoudzou, sans oublier des lieux de rétention encore plus hors la loi puisque clandestins.

La LDH a agi pour que la France ratifie le traité sur la Cour pénale internationale. Avec la FIDH, elle a développé toute une argumentation pour l'extension des possibilités d'intervention de la justice internationale. Nos organisations ont développé une forte attention pour que les gouvernements ne réduisent pas au minimum les domaines d'intervention de la justice internationale, ou bien même la privent de toute possibilité de poursuite ou de suite par une réglementation nationale réductrice.

La LDH a agi avec l'AEDH auprès des instances de l'Union européenne pour s'opposer aux directives qui veulent encore davantage transformer l'espace européen en une zone d'exception au nom de la sécurité antiterroriste, et très concrètement ériger en forteresse une Europe qui se ferme aux migrants quels qu'ils soient, avec la restriction du droit d'asile par la directive dite « retour » que les militants des droits en Europe nomment la « directive de la honte »...

Avec le REMDH et ses différentes antennes, la LDH agit pour promouvoir dans tout le bassin méditerranéen le respect des droits civiques et politiques et des

droits économiques et sociaux : solidarité avec les prisonniers politiques en Tunisie, aide aux Ligues marocaine ou tunisienne, refus des justices d'exception (réalité bien présente dans nombre des Etats du pourtour), refus de l'extradition vers l'Italie d'ex-prisonniers politiques tel Cesare Battisti, respect des droits des minorités, de la liberté de création en Turquie, en Egypte, en Algérie... La situation au Proche-Orient, en particulier le blocus de Gaza par l'armée israélienne au mépris de l'ensemble du droit international, reste la préoccupation constante de toutes les organisations membres du réseau, tant ses effets pèsent sur l'ensemble du développement de cet espace méditerranéen.



EURO-MEDITERRANEAN HUMAN RIGHTS NETWORK
RÉSEAU EURO-MÉDITERRANÉEN DES DROITS DE L'HOMME
الشبكة الأوروبية - المتوسطية لحقوق الإنسان

Le Réseau euro-méditerranéen des droits de l'Homme est composé de plus de 60 membres représentant des organisations de défense des droits de l'Homme, des institutions et des personnes situées dans 30 pays de la région euro-méditerranéenne.

La mission du REMDH est la promotion et le renforcement des droits de l'Homme et de la réforme démocratique dans le cadre du processus de Barcelone et de la coopération entre l'Union européenne et le monde arabe.

Au centre des préoccupations du Réseau, on retrouve ses objectifs visant à développer et à renforcer des partenariats entre la société civile de la région Euromed, à faciliter le développement des mécanismes des droits de l'Homme, à sensibiliser aux questions touchant les droits de l'Homme et à générer des capacités civiques à cet égard.

► <http://fr.euromedrights.org/>

fidh

La Fédération internationale pour la défense des droits de l'Homme a pour but de défendre et mettre en œuvre les principes énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948 (DUDH). Elle regroupe 164 ligues de défense des droits de l'Homme à travers le monde. Elle agit aussi avec la volonté de rendre justiciables tous les droits de l'Homme. Ainsi dans le cadre des pactes internationaux pour les droits civiques et politiques (PIDCP) et pour les droits économiques, sociaux et culturels (Pidesc) adoptés par les Nations unies en 1966, elle collabore avec ses ligues nationales à élaborer des contre-rapports ou des rapports alternatifs collectifs devant les comités compétents. Ainsi l'an dernier, elle a œuvré pour la possibilité de plaintes individuelles avec les protocoles facultatifs.

La FIDH intervient directement auprès des gouvernements et des Etats pour défendre les militants des droits qui sont régulièrement menacés, brimés, assassinés en Birmanie, en Chine, en Tunisie... Elle dénonce régulièrement tous les recours par les Etats des traitements inhumains ou dégradants. Elle s'oppose à la peine de mort aussi bien en Chine qu'aux Etats-Unis.

La Fédération internationale pour la défense des droits de l'Homme a pour but de défendre et mettre en œuvre les principes énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948 (DUDH).

► <http://www.fidh.org>

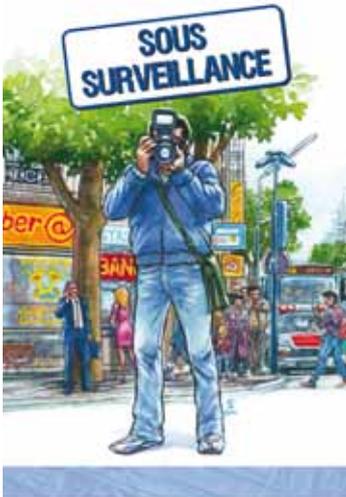


L'Association européenne pour la défense des droits de l'Homme (AEDH) regroupe les ligues de défense des droits de l'Homme des pays de l'Union européenne. Elle est membre associé de la Fédération internationale pour la défense des droits de l'Homme (FIDH). Dans une Europe où s'opèrent des choix importants concernant plus de 500 millions de personnes, elle agit pour que les droits fondamentaux, pour l'ensemble des résidents de l'Union, soient reconnus dans leur caractère universel, indivisible et effectif et pour que les droits soient des droits construits par et pour les citoyens.

L'AEDH revendique l'existence et la reconnaissance d'un contre-pouvoir citoyen. Elle affirme son engagement en faveur d'un mouvement civique en Europe. Les droits de l'Homme ne sont pas du seul domaine des Etats, ce sont les citoyens qui en sont, en dernier ressort, les acteurs et les garants. Les droits sont des droits construits par et pour les citoyens.

► <http://www.aedh.eu/>

■ Programmes européens



Afin de rendre plus tangible son engagement européen, la LDH a répondu à deux appels à projets de l'Union européenne en 2008. Notre projet « Données personnelles, des droits ? Informer et sensibiliser les jeunes européens » a été retenu par la DG JLS (Direction générale Justice, liberté et sécurité) dans le

cadre d'un appel à projet « droits fondamentaux et citoyenneté ». Il s'inscrit dans « l'objectif général de la promotion du développement d'une société européenne fondée sur le respect des droits fondamentaux ». La LDH s'est associée avec deux réseaux européens, EDRI (Digital Civil Rights in Europe) et AEDH et deux structures nationales (Iure [Iuridicum Remedium] en république tchèque et Pangea [Association Comunicació per a la Cooperació] en Espagne) pour un projet comprenant :

- un travail d'analyse comparative des législations en matière de données personnelles et de leur mise en œuvre, des risques encourus, de l'action de la société civile dans 9 pays (France, République tchèque, Espagne, Grèce, Finlande, Pays-Bas, Allemagne, Royaume-Uni, Roumanie).
- la réalisation d'un outil d'information et de sensibilisation des jeunes adultes, sous forme de bande dessinée, utilisable dans les différents pays d'Europe (édition prévue de 80 000 bandes-dessinées en 4 langues).

Ce projet a mis l'accent sur 4 thèmes : mobilité et transports ; identité biologique ; communications interpersonnelles ; réseaux sociaux. Deux séminaires ont réuni en 2009 l'ensemble des partenaires, à Paris puis à Prague. Les travaux s'achèveront en juin 2010 par la publication d'un document riche et attractif.

3. Aide à la personne et soutien juridique

Complémentaire à des prises de position et des interventions de caractère général, la LDH a à traiter de situations individuelles, en particulier à travers son service juridique.

Celui-ci assure d'abord une **permanence téléphonique** quotidienne. Chaque appel relève d'une demande spécifique qu'il convient de décrypter pour pouvoir informer, orienter ou fixer un rendez-vous pour la mise en place d'un soutien juridique. Au cours de l'année 2009, 3 402 fiches d'appel ont été établies. Les demandes ont trait dans une large majorité au droit des étrangers, qu'il s'agisse de l'entrée en France, de l'accès au séjour, du regroupement familial, de l'accès à la nationalité française. Elles portent également sur d'autres domaines du droit : droit du travail, différends privés, droit pénitentiaire, violences de la part des forces de l'ordre, sans compter les personnes en grande souffrance psychique qui ont besoin d'une écoute.

L'afflux de demandes par **courrier** postal ou électronique est considérable. Faute de moyens en personnel, il est difficile de leur donner un traitement satisfaisant, notamment en terme de délai de réponse. En 2009, 752 courriers ont été traités, parmi lesquels 223 répondent aux sollicitations des sections de la LDH. L'item des « questions diverses » est prédominant en 2009, portant sur les problèmes de fiscalité, de succession, de divorce et garde d'enfant, de conflit de voisinage, etc. Ces personnes ont une grande difficulté à différencier le champ d'action d'une association par le biais d'un service juridique et le travail d'un avocat, ce qui conduit à un nombre élevé de sollicitations « hors champ ». Pour le reste, les sujets abordés sont les mêmes que lors des permanences téléphoniques, avec une prédominance du droit des étrangers. Les personnes originaires du Maghreb, résidant dans leur pays d'origine, nous sollicitent sur des questions de délivrance de visa, de réversion de pension pour les veuves des anciens combattants, de versement de pension de retraite pour les années travaillées en France, etc.

Dans certains cas bien éclaircis, la LDH peut lancer une **intervention auprès des administrations** avec la rédaction d'un courrier comportant le rappel des faits et la discussion nourrie d'éléments de droit et de jurisprudence. Les pièces justificatives

accompagnent le courrier. À titre exceptionnel, l'intervention peut prendre la forme d'une intervention volontaire de la LDH devant le tribunal administratif, en soutien de la requête introduite par la personne concernée. Dans la majorité des cas, les interventions ont trait au droit des étrangers et de la nationalité, mais aussi au droit pénitentiaire, au droit au compte (systématisation de la demande de pièce d'identité pour l'ouverture ou le maintien d'un compte bancaire), etc.

La LDH assure aussi la permanence téléphonique de l'**Anafé** (Association nationale d'assistance aux frontières pour les étrangers), en tour de rôle avec le Gisti (Groupe d'information et de soutien aux immigrés) et la section française d'Amnesty international. Ceci complète l'important travail effectué par les bénévoles de cette association dans la zone d'attente de Roissy-CDG. Les interventions sont notamment des signalements auprès du juge des libertés et de la détention (JLD) et du juge pour enfants sur les situations de mineurs maintenus. S'y ajoute la participation à des campagnes d'observation de l'Anafé concernant la zone d'attente de Roissy ou d'Orly : campagnes d'observation judiciaire lors des audiences de prolongation de maintien en zone d'attente ou portant sur les conditions de maintien et d'accès au droit.

Le service juridique a une place particulière au sein de la **commission nationale « Citoyens-Justice-Police »**. Il est saisi régulièrement de courriers faisant état de violences des forces de sécurité à l'encontre de citoyens. Cependant, certains courriers très sommaires ne peuvent pas permettre un traitement plus approfondi de la situation signalée. D'autres courriers ont pour objet de demander un simple conseil juridique et non une assistance associative. Les situations reçues sont signalées à la commission nationale « Citoyens-Justice-Police » créée en 2002, à l'initiative de la LDH, avec le Syndicat des avocats de France (Saf) et le Syndicat de la magistrature (SM). L'analyse des témoignages permet de mieux appréhender qui sont les victimes de ces violences, qui en sont les auteurs, à quel endroit (voie publique, commissariat...) et quand (nuit, journée) ces violences sont commises. Un rapport biennuel rendu public fait le bilan de l'ensemble des témoignages.

Il est essentiel que l'information, l'orientation, l'accès aux droits des personnes étrangères ne soient pas dispensés exclusivement au siège de la LDH mais que la population immigrée puisse rencontrer

des professionnels du droit à proximité de son lieu de résidence, au sein de **maisons de justice et du droit (MJD)** de la Seine-Saint-Denis (Aubervilliers, La Courneuve, Le Blanc-Mesnil, Saint-Denis) et de Seine-et-Marne (Savigny-le-Temple), ainsi que dans des **points d'accès au droit (PAD)** parisiens (18^{ème}, 19^{ème} et 20^{ème} arrondissements). Dans la majorité des cas, les ressortissants étrangers recherchent des informations précises sur la législation en vigueur, d'où découlent leurs demandes relatives aux possibilités de régularisation de leur situation administrative. La réforme des mesures d'éloignement du territoire entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2007 continue de générer de nombreuses interrogations tant sur la mise en œuvre des voies de recours à des fins de contestation de l'obligation de quitter le territoire que sur les possibilités d'introduire une demande d'aide juridictionnelle. Majoritairement, les ressortissants étrangers proviennent du Maghreb et d'Afrique subsaharienne.

Une fois par mois, un salarié du service juridique se rend à la **maison d'arrêt** de Villepinte, en Seine-Saint-Denis. Une permanence en droit des étrangers est assurée, en bâtiment de détention, pour les ressortissants incarcérés en attente de jugement ou déjà condamnés. Toutes les personnes rencontrées sont incarcérées à la suite d'une infraction de droit commun et non pour infraction à la législation des étrangers (ILE) ou refus d'embarquement. Ce constat est dû au partage des tâches effectué avec les représentants de la Cimade. La demande porte essentiellement sur les conditions posées par les textes en vue d'une régularisation de la situation administrative, sur l'introduction d'une requête en relevé d'interdiction du territoire français et/ou d'une demande d'assignation à résidence ou d'une demande d'asile. Il est en outre fréquent que l'étranger détenu aborde des questions de vie quotidienne en prison : surpopulation dans la cellule, problème d'accès aux soins (soins physiques ou psychiques), obstacles à l'accès aux activités (travail ou formation professionnelle). Les années précédentes, les personnes rencontrées n'exposaient que la question juridique liée à leur statut de ressortissant étranger. Cette évolution confirme que l'institution carcérale est minée par la surpopulation.

4. La diffusion des idées

Plus que jamais, l'action politique est aussi affaire de communication. La LDH consacre à cette fonction primordiale des efforts importants, pour disposer des moyens d'information à la hauteur de ses ambitions. Ces outils sont destinés aux ligueurs eux-mêmes, pour s'informer, se former, nourrir leurs réflexions et leurs argumentations, connaître des luttes et des bonnes pratiques. Ils s'adressent aussi aux citoyens dans leur ensemble, et parmi eux à ceux qui un jour rejoindront la LDH. La diffusion de ces outils est de la responsabilité de chaque membre de la Ligue des droits de l'Homme, pour élargir son influence politique et, par les recettes d'abonnement, pour réunir les ressources dont elle a grand besoin.

■ Les revues

Hommes & Libertés



S'informer sur les droits de l'Homme, c'est commencer à les défendre !

La revue trimestrielle de la LDH alimente le débat citoyen sur les grands thèmes d'actualité qui ont des implications politiques et sociales pour les droits de l'Homme. En 2009, quatre numéros d'une soixantaine de pages et un numéro spécial ont été publiés. Chaque numéro, diffusé à 6 300 exemplaires, comporte des actualités et un dossier.

La LDH souhaite davantage mettre en avant cette revue de qualité et a innové en publiant un numéro spécial sur la Cedaw (le sigle anglais couramment utilisé de la Convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination contre les femmes) en petit format de poche et à un tarif attractif.

► Pour plus d'informations :
<http://www.ldh-france.org/-Revue-Hommes-Libertes->

Les dossiers 2009 ont porté sur : « Economie : sociale et solidaire ? » ; « Tous surveillés, tous surveillants ? » ; « Parentalité et procréation : débats éthiques » ; « Savoir dire non ».

LDH Info



Destiné aux ligueurs, ce mensuel d'une vingtaine de pages permet de suivre l'actualité politique de la LDH : l'activité du bureau national et les débats du Comité central, la vie des sections, des fédérations, des régions et des groupes de travail, et d'être informé des campagnes menées par la LDH, de ses actions au niveau judiciaire.

LDH Info fait également part des nouveautés publiées, produites ou soutenues par la LDH : ouvrages, expositions, objets de communication... Chaque numéro est tiré à 6 000 exemplaires.

Editos des LDH Info 2009

- n° 184 (janvier 2009) –
Convergences ascendantes
- n° 185 (février 2009) –
« Liannaj » contre la « pwofitasyon » et le sécuritaire ?
- Supplément au n° 185 (février 2009) –
Le guide pratique du 85e congrès de la Ligue des droits de l'Homme
- n° 186 (mars 2009) –
« Si la solidarité devient un délit... »
Supplément au n° 186 (mars 2009) –
Renouvellement des membres du CC de la Ligue des droits de l'Homme. 85e congrès de la LDH.
- n° 187 (avril 2009) –
Europe : un scrutin décisif
- n° 188 (mai 2009) –
Des résistances aux solidarités
- n° 189 (juin 2009) –
Hommage à Saïd Bouziri
- n° 190 (juillet 2009) –
« Urgence pour les libertés » : la LDH en campagne
- n° 191 (septembre 2009) –
Spécial statuts et règlement intérieur
- n° 192 (octobre 2009) –
Edvige, la rechute
- n° 193 (novembre 2009) –
Identité national-sécuritaire ?
- n° 194 (décembre 2009) –
« LDH : agir ensemble »

■ Le site Internet

► www.ldh-france.org

Le site internet de la LDH a été reconfiguré en 2008. Il a cumulé plus de 600 000 connexions (de son ouverture à fin mai 2010) pour une moyenne quotidienne de plus de 1 000, des dépassements fréquents jusqu'à 3 000 et des pics exceptionnels à 5 000.

Des améliorations notables ont été apportées, en particulier une navigation par onglets thématiques et un fil chronologique qui permettent la mise à disposition des internautes d'articles classés. Pourtant, la fréquentation reste inférieure aux objectifs initiaux et il faut poursuivre les efforts pour :

- créer un réflexe de consultation du site chez les ligueurs et ligueuses pour le suivi de l'actualité,
- encourager les liens en direct sur le site national à partir des sites locaux plutôt que la reprise des informations du national sur les sites locaux,
- améliorer le référencement,
- faire évoluer notre système de classement pour que l'internaute trouve rapidement l'indexation adéquate.

Dès maintenant, les militants peuvent améliorer le « référencement » : il suffit que, sur leur ordinateur, ils mettent le site de la Ligue en page d'accueil de leur navigateur.

■ Ouvrages publiés

La LDH n'est pas éditeur de livres. Les ouvrages qu'elle rédige sont publiés par des éditeurs contribuant au débat d'idées et assurant à nos publications une diffusion efficace.

Outre la boutique en ligne <http://boutique.ldh-france.org/>, la LDH dispose d'une boutique au siège (138 rue Marcadet 75018 Paris). Ouverte aux ligueurs et au public du lundi au vendredi de 9h00 à 16h00, elle propose l'ensemble des ouvrages LDH et les ouvrages soutenus par la LDH, les revues, le matériel de sensibilisation, etc. Son chiffre d'affaire (ventes et abonnements) a été de 170 000 euros en 2009.

Le Livre noir de la politique française d'immigration – La honte de la République

Editions Petit Pavé, 160 p.



Dans ce *Livre noir*, la Ligue des droits de l'Homme jette une lumière crue sur la politique de l'immigration mise en œuvre par le gouvernement et l'administration française depuis quelques années. Cette nouvelle législation introduite par M. Sarkozy, alors ministre de l'Intérieur, puis par M.

Hortefeux, ministre de l'Immigration, porte atteinte à des droits fondamentaux de la personne comme le droit au mariage ou le droit de vivre en famille. Ces droits ne sont pas expressément abolis, mais leur application effective est soumise à tant d'obstacles qu'elle devient un parcours du combattant au bout duquel bien peu d'étrangers sont en mesure de parvenir. À travers plusieurs récits de vies et une série de lettres résultant de deux années d'activités du service juridique de la LDH, nous découvrons des parcours poignants d'hommes et de femmes cherchant à vivre librement sur le territoire français.

L'Etat des droits de l'Homme en France : Une société de surveillance ?

Edition La Découverte, Collection « Sur le vif », 128 p.



Publication annuelle, « L'Etat des droits » fait un le point sur l'un des thèmes phares de l'année pour la LDH.

Tirage : 5000 exemplaires.

Puces, caméras, base de données et fichiers pullulent aujourd'hui et s'interconnectent de plus en plus largement : dans une journée ordinaire de vie urbaine, chacun de nous est « tracé » au moins une dizaine de fois. La Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil), elle-même, a alerté sur la mise en place d'une « société de la surveillance ».

À partir de besoins légitimes et d'apparence anodine (suivre le parcours scolaire des élèves, réguler le trafic urbain, etc.), le fichage global peut, dans toutes les prochaines années, mettre

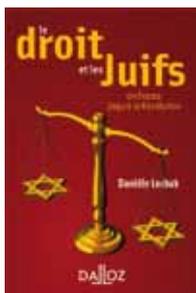
un outil extrêmement performant au service de la sélection, de la discrimination, de la stigmatisation des « déviants » et du contrôle social généralisé. D'autant que les politiques actuelles, sécuritaires, xénophobes, traqueuses de fraudeurs dans la « France d'en bas », ne cessent de pousser à un surcroît de surveillance. D'où la nécessaire critique de ce marché de dupes qu'est l'échange des libertés contre une protection illusoire.

Au cœur du combat contre les projets de fichiers gouvernementaux, la Ligue des droits de l'Homme dresse ici un tableau inquiétant de la situation en France, où le recul des libertés menace la vie privée, l'action militante, le travail social, les associations de défense des droits... Mais la mobilisation de la société civile peut faire reculer les gouvernements. Expliquer, alerter, mobiliser : la défense des libertés et de la vie privée appelle plus que jamais à la « vigilance citoyenne » et au débat démocratique le plus large.

D'autres ouvrages ne sont pas directement publiés par la LDH mais écrits par des membres du Comité central, ou bien simplement soutenus tant leurs propos convergent avec les idées et combats de la LDH.

Le droit et les Juifs en France depuis la Révolution - Danièle Lochak

Dalloz, collection « À savoir », 288 p.

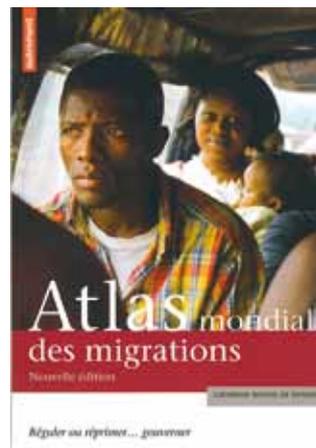


La conjonction des deux termes : « le droit » et « les Juifs » peut de prime abord surprendre, voire choquer. Si l'on s'en tient à l'idéal universaliste au nom duquel la Révolution française a émancipé les Juifs, le droit n'a que faire de la qualité de Juif, il doit rester « aveugle » aux différences : d'origine, de religion, de « race »... La réalité est moins simple. Sous l'Ancien Régime, les Juifs formaient un groupe singulier, doté d'un statut juridique à part et discriminatoire. Cette égalité en droit enfin acquise ne les protégera du reste pas contre l'antisémitisme, comme en témoigne l'affaire Dreyfus. Et elle volera en éclats sous Vichy. Les Juifs seront pris en compte par le droit en tant que victimes de Vichy, habilités à obtenir réparation tant sur le plan symbolique que matériel, mais aussi en tant que victimes potentielles de l'antisémitisme. Eux-mêmes, par ailleurs, comme

bien d'autres groupes, revendiquent des exceptions à la loi commune lorsque celle-ci est incompatible avec les contraintes de la religion juive, afin d'assurer le respect de la liberté de conscience. Cet ouvrage fait l'inventaire des textes de nature juridique concernant les Juifs depuis la Révolution française jusqu'à aujourd'hui en les resituant dans leur contexte historique, politique et sociologique.

Atlas mondial des migrations, Catherine Wihtol de Wenden

Editions Autrement, 79 p.



Une urbanisation galopante dans les pays du Sud, des femmes de plus en plus nombreuses à prendre la route, le volume des transferts de fonds qui dépassent souvent les aides au développement, une fracture démographique telle que les pays riches ne survivront pas sans leurs immigrés... Le profil des migrants

change, leur nombre augmente et les politiques, nationales ou régionales, sont souvent inadaptées, créant des situations dramatiques. C'est que les débats et les actions menées oscillent selon les cas entre régulation et répression. L'auteur démontre le caractère au mieux limité, au pire absurde, de cette alternative. Il faut au contraire adapter les politiques et leur donner du sens, que les migrants, les pays d'accueil et de départ tirent le meilleur profit de la mobilité... en un mot, mettre sur pied une véritable « gouvernance » mondiale.

■ Interventions en milieu scolaire

Le concours « Ecrits pour la fraternité »

Les interventions en milieu scolaire de la LDH se structurent essentiellement autour du concours « Ecrits pour la fraternité ». 50 interventions ont eu lieu en 2009 autour de cet outil dans les écoles, collèges, lycées et IME (instituts médico-éducatifs).

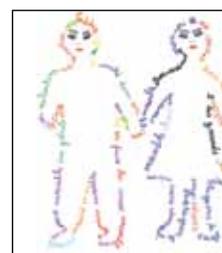
Créé en 1991, le concours « Poèmes et lettres pour la fraternité », renommé en 2005 « Ecrits pour la fraternité », s'adresse aux classes de grande section de maternelle, du primaire, de collège, de lycée et d'institut médico-éducatif a comme objectif d'initier un travail sur la citoyenneté et promouvoir les valeurs du « vivre ensemble »

Le concours 2008-2009 avait pour thème « *Vivre ensemble, agir ensemble, construire ensemble* », près de deux mille jeunes ont pris part à cette initiative grâce à l'engagement d'une cinquantaine de sections et de fédérations de la LDH. Soixante-dix

établissements scolaires, des instituts médicaux spécialisés et des associations ont, une nouvelle fois, proposé ce pari à des poètes en herbe. Près de six cents poèmes ont, dans un premier temps, été primés au niveau local. A l'instar des années précédentes, la remise locale des prix a souvent donné lieu à l'organisation de manifestations diverses : expositions, représentations théâtrales, conférences en présence de personnalités du monde enseignant, politique et associatif.

Le samedi 20 juin 2009, 46 poèmes ont été récompensés au niveau national à la Maison de la Poésie de Paris devant familles et enseignants, en présence de membres du jury, du président et de membres du Bureau national et du Comité central de la LDH.

Un recueil des poèmes primés en 2009 a été publié en 500 exemplaires.



A la rentrée scolaire 2009, une nouvelle édition des « Ecrits pour la fraternité » a été lancée sur le thème « Faisons tomber les murs ».

« Ce garçon de banlieue auquel cinq minutes suffisent pour rejoindre son collège en longeant quelques immeubles, imagine mal que tôt le matin d'autres collégiens traversent en car la campagne encore endormie pour rejoindre leur établissement scolaire...

Cet élève qui refuse de s'asseoir à côté d'une fille, s'est conformé à l'habitude donnée de se comporter toujours et partout comme « un homme », parce qu'il est indispensable d'éviter toute inacceptable manifestation de « faiblesse » ...

Cette adolescente dont les grands-parents sont décédés depuis longtemps, ne connaît des « vieux » que leurs maisons de retraite. Certes, les médias parlent beaucoup d'eux lorsque le thermomètre s'affole mais les occasions de rencontrer ses aînés sont devenues si rares !

Pour favoriser une prétendue cohésion sociale, l'heure est paraît-il au dialogue et à la mixité sous toutes ses formes, mais nos sociétés continuent de construire des clivages, des ghettos, dont les limites peuvent être géographiques, sociales, culturelles, religieuses, intergénérationnelles, liées à la différence de sexe...

Des murs d'enceinte parfois bien réels, mais le plus souvent invisibles. Dans tous les cas, ils entretiennent la peur et le rejet de l'autre, la persistance de stéréotypes, le manque de dialogue et de compréhension. Les enfants et les adolescents n'échappent pas à cette pression - comment le pourraient-ils ? - mais nous sommes convaincus que la grande majorité d'entre eux aspirent à aller vers l'autre, à « faire tomber les murs », à construire une société avec d'autres rapports entre les individus. Une société de partage d'expériences et de vécus, où l'histoire de chacun deviendrait une richesse pour l'autre et non pas une menace...

C'est à partir de cette aspiration que nous vous proposons cette année d'écrire, de dessiner, de coller, de composer... Toutes les formes de production seront les bienvenues. Depuis deux ans, le nombre de participants est en augmentation et nous constatons avec plaisir que la quantité ne nuit en rien à la qualité. Nous n'avons donc qu'un souhait : que cela continue et s'amplifie ! »

L'année 2009 a aussi été marquée par un grand nombre d'interventions en milieu scolaire à l'occasion de l'anniversaire de la Convention internationale des droits de l'enfant (Cide).

La LDH a créé en 2009 deux outils de sensibilisation de jeunes enfants et de lycéens :

Pour une sensibilisation des lycéens : les mini-livres DUDH

La LDH édite, dans le cadre de partenariats négociés avec les conseils régionaux en lien avec les comités régionaux de la LDH, des « mini-livres » d'une vingtaine de pages destinés aux jeunes des lycées, en particulier des classes de terminale. Ainsi en Picardie des mini-livres « DUDH » (Déclaration universelle des droits de l'Homme) ont été remis par le conseil régional à chacun des jeunes atteignant 18 ans en 2009, soit de l'ordre de 30 000 ouvrages distribués, alors qu'en Lorraine ces mini-livres « DUDH » (15 000 ouvrages) étaient remis dans les lycées aux élèves de terminale, le plus souvent à l'occasion d'une intervention dans l'établissement d'un représentant de la LDH et d'un conseiller régional. Cette remise des mini-livres donnait ainsi l'occasion d'un débat autour de la DUDH et d'une prise de contact avec les différents établissements, la presse locale se faisant ensuite l'écho de ces événements et relayant ainsi la sensibilisation et l'information.

La Convention internationale des droits de l'enfant (Cide) expliquée aux enfants



L'anniversaire de la Cide a été l'occasion pour la LDH de s'engager dans un programme de sensibilisation des enfants et des intervenants en milieu scolaire. Un livre pour enfant *Le rat, l'ogre et les écureuils*

accompagné d'un CD a ainsi été édité à 8 000 exemplaires, avec le soutien de la Direction de la jeunesse et de l'éducation populaire, puis diffusé par les sections auprès des écoles primaires. La diffusion a là encore été support de nombreuses interventions dans le milieu scolaire.

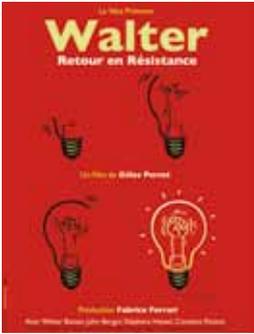
■ Les films soutenus par la LDH

La LDH promeut et soutient des œuvres cinématographiques qui, outre leurs qualités artistiques, s'intéressent à la problématique des droits de l'Homme et à leur effectivité et à ce titre, en 2009 :

- **Gerboise bleue** de Djamel Ouahab - distributeur : Shellac
- **Au loin des villages** de Olivier Zuchuat - production : Prince film - Amip
- **Fausta : La teta asustada** de Claudia Llosa - distribution Jour2fête
- **Nos lieux interdits** de Leila Kilani - production : CDP-Ina-Socco Chico
- **Lettre à Anna** d'Eric Bergkraut - distribution : Nour Films
- **Le jour où Dieu est parti en voyage** de Philippe Van Leeuw - production : Les films du Mogho et Artémis productions
- **Walter, retour en Résistance** de Gilles Perret - production : la Vaka
- **La Domination masculine** de Patric Jean - production : Elvézir film et Black Moon
- **Rachel** de Simone Bitton - distribution : Les films du paradoxe
- **D'Arusha à Arusha** de Christophe Gargot - production : Atopic, Office national du film Canada
- **Henri Alleg, l'homme de « La question »** de Christophe Kantcheff - production : Antoine Martin production / Bip TV
- **Toute ma vie en prison** de Marc Evans - production : Livia Giugliolli Firth
- **Un village au milieu du monde** de Philippe Lubliner - production : Spirale production

En 2009 ces deux films ont fait l'objet de nombreuses projections-débats dans les sections

Walter, retour en résistance



Walter Bassan, fils d'immigrés italiens antifascistes, ancien résistant communiste, ancien responsable CGT, rescapé du camp de Dachau où il avait été déporté continue de militer à 82 ans. Il s'indigne quand il voit récupérer les sym-

boles de la Résistance par Nicolas Sarkozy alors même que son gouvernement détruit pas à pas les acquis du Conseil national de la Résistance en 1944 : la Sécurité sociale, les retraites par répartition ou la liberté de la presse.

Lettre à Anna



Le 7 octobre 2006, le monde a été bouleversé par l'assassinat de la journaliste Anna Politkovskaïa, l'une

des courageuses voix qui enquêtaient sans relâche sur la guerre, la torture et les exactions commises par un régime corrompu. Entre temps, l'oubli, l'indifférence et le rejet par l'opinion internationale puis l'impunité pour les vrais criminels en sacrifiant pour la forme quelques exécutants subalternes. A travers le portrait d'Anna Politkovskaïa, le film s'attache à montrer qu'il y aura, un jour, un tribunal pour juger ces crimes.

■ Les pièces de théâtre soutenues par la LDH

Comme à des films, la LDH apporte son soutien à des productions théâtrales et, en 2009 :

- **Folies coloniales**, Algérie années 30 de Dominique Lurcel à la Grande salle de la Villette (4 au 28 mars 2009)
- **La folie de Janus** de Sylvie Dyclo-Pomos à Confluences (du 10 au 22 mars 2009)
- **Dehors au-dedans** de Nicolas Frize au Théâtre Gérard Philippe de Saint-Denis (93)
- **Chocolat** à la Cité nationale de l'histoire de l'immigration (du 25 au 28 mars à Ivry)
- **Bureau national des allogènes** de Stanislas Cotton (17 juin)
- **Carcan évasif** au cinéma le Buxy, Boussy-Saint-Antoine

Les modes d'intervention sont nombreux et divers. Ils vont des formes d'action très décentralisées mises en œuvre sur le terrain jusqu'à l'intervention au plus haut sommet politique. Pour mener les multiples combats qu'appelle la défense des droits de l'Homme, il faut innover à la fois en termes de contenu et en termes de méthode. La campagne « Urgence pour les libertés, urgence pour les droits » lancée en 2009 pour se prolonger en 2010 s'inscrit dans cette nécessité. Elle est une initiative politique inédite, elle mobilise et combine presque tous les modes d'action de la LDH. La prochaine édition de ce rapport annuel sera l'occasion d'en dresser le bilan...

Nous remercions les ministères, agences et services de l'Etat ainsi que l'ensemble des collectivités territoriales, communes, conseils généraux, conseils régionaux qui ont soutenu nos actions en 2009.

Nous remercions également toutes les organisations avec lesquelles nous avons des relations de travail, de coopération et avec lesquelles nous avons des conventions en particulier la Macif, la LMDE, le Crédit coopératif...

LDH Info – Numéro spécial juin 2010

ISSN : 1166 35 53

Commission paritaire : 101085598

Vente, abonnement : la boutique LDH

138 rue Marcadet 75018 Paris

Tél. : 01 56 55 51 00 – Fax : 01 42 55 55 21

ldh@ldh-france.org / www.ldh-france.org

Directeur de publication : Jean-Pierre Dubois

Coordination : Michel Savy et Dominique Guibert

Conception et réalisation : Viviane De Lafond, Anne Garacoïts, Virginie Peron,

Sarah Williamson ; avec l'aide des stagiaires du service communication :

Dominique Godbout , Mélanie Grenier, Christelle Poglio, Sofia Ramdani

Impression : Corlet, ZI, rue Maximilien Vox, 14 110 Condé-sur-Noireau

Ligue des droits de l'Homme

138, rue Marcadet

75018 – Paris

Tél. 01 56 55 51 00

Fax. 01 42 55 51 21

ldh@ldh-france.org

► www.ldh-france.org


Ligue des droits de l'Homme